PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

LA BANQUE POSTALE

Société anonyme au capital de 3 185 734 830 €
Siège social : 115 rue de Sèvres – 75 275 Paris Cedex 06.
421 100 645 R.C.S. Paris.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan social.
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales	2.1	2 643 973	2 149 998
Effets publics et valeurs assimilées	5	33 054 371	37 285 776
Créances sur les établissements de crédit	3.1	74 463 093	73 335 332
Operations avec la clientèle	4.1	43 057 166	38 378 820
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	22 824 894	13 001 317
Actions et autres titres à revenu variable	5	839 027	939 138
Participations et autres titres détenus à long terme	6	5 995	2 995
Parts dans les entreprises liées	6	1 364 297	1 144 310
Immobilisations incorporelles	7	312 842	284 651
Immobilisations corporelles	7	467 717	433 764
Autres actifs	8.1	1 013 659	744 978
Comptes de régularisation	8.1	2 744 047	2 153 842
Total		182 791 083	169 854 920

Passif	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	2.2		
Dettes envers les établissements de crédit	3.2	11 088 328	6 200 470
Operations avec la clientèle	4.2	156 400 790	150 803 351
Dettes représentées par un titre	5.3	5 468 990	4 528 677
Autres passifs	8.2	959 579	1 013 511
Comptes de régularisation	8.2	3 258 578	2 138 977
Provisions	9	516 865	320 305
Dettes subordonnées	11	752 869	1 255 204
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		22 000	22 000
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	13		
Capital souscrit		3 185 735	2 342 454
Primes d'émission et d'apport		16 719	
Réserves		401 711	376 035
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		194	86
Report à nouveau		535 265	340 314
Résultat de l'exercice		183 460	513 536

Total		182 791 083	169 854 920

Hors-bilan social	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés :		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	10 164	180
En faveur de la clientèle	14 229 656	11 859 018
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	355 221	297 571
En faveur de la clientèle	2 505 995	2 309 035
Engagements sur titres		
Titres à livrer	1 324 924	5 410
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres Reçus :		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	4 024 913	3 162 287
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	23 932 182	18 775 356
Reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	56 579	40 651

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts / emprunts de devises sont décrits dans la note 14
Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 15

Engagement relatif au Crédit Logement. — La Poste, et à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6%, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux augmentations de capital en titres B. En outre, La Poste, et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2011 à 355 220 K€.

II. — Résultat social.
(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimiles :			
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	2 289 463	1 855 784
Opérations avec la clientèle	19	1 613 424	1 480 607
Obligations et autres titres à revenu fixe	20	1 619 436	2 272 541
Autres intérêts et produits assimilés	21	32 163	43 788
Intérêts et charges assimilées :			
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	-107 524	-61 154
Opérations avec la clientèle	19	-2 331 073	-1 825 078
Obligations et autres titres à revenu fixe	20	-247 645	-803 869
Autres intérêts et charges assimilées	21	-41 384	-50 972
Revenu des titres a revenu variable	22	157 574	133 287
Commissions (produits)	23	2 053 771	1 988 652
Commissions (charges)	23	-240 201	-233 389
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	24	95 468	262 500
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimiles	25	121 882	91 215

Autres produits d'exploitation bancaire	26	67 391	56 373
Autres charges d'exploitation bancaire	26	-144 823	-127 182
Produit net bancaire		4 937 921	5 083 103
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel	27	-239 752	-230 687
Autres charges générales d'exploitation	28	-4 021 102	-3 982 097
Refacturations	29	50 976	42 951
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	30	-140 072	-121 189
Résultat brut d'exploitation		587 971	792 082
Coût du risque	31	-302 690	-58 548
Résultat d'exploitation		285 281	733 534
Gains ou pertes sur actifs immobilises	32	309	6 665
Résultat courant avant impôt		285 590	740 199
Résultat exceptionnel	33		
Impôts sur les bénéfices	34	-102 022	-226 602
Dotations nettes au FRBG et aux provisions réglementées		-108	-60
Résultat net social		183 460	513 536
Résultat net social par action (en Euros)		6,62	25,21

III. — Annexe.

Note 1. – Principes et méthodes comptables d'évaluation.

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux. — Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements de crédit.
Détenue à 100%, La Banque Postale est consolidée dans les comptes de La Poste et fait partie de son périmètre d'intégration fiscale. Compte tenu des termes de la convention, la charge d'impôt enregistrée dans les comptes de La Banque Postale serait identique à celle qui le serait en l'absence d'intégration.

Changements de méthodes et comparabilité :
1. Changements de méthodes : Aucun changement de méthode n'est intervenu cette année. Les règlements entrés en vigueur en 2011 sont sans impacts sur les comptes
2. Comparabilité des exercices : S'agissant du bilan, du compte de résultat et du hors bilan, les données présentées pour l'exercice 2011 sont directement comparables à l'exercice précédent, les montants de l'exercice précédent ont été retraités le cas échéant.

Règles de présentation et d'évaluation :

1. Opérations en devises. — Conformément au règlement CRBF n° 89-01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change comptant du dernier jour de la période.
Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.
Les opérations de couverture de change à terme sont comptabilisées en hors bilan. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport (différence entre le cours à terme et le cours comptant) est constaté prorata temporis en résultat.

2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature. — Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.
Le règlement CRC n° 2002-03 modifié par le règlement 2005-03 du 3 novembre 2005 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF est appliqué depuis le 1er janvier 2003.
Ce règlement concerne toutes les opérations génératrices d'un risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenus fixes, engagements par signature et instruments financiers).
Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

— Prêts : Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.
Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles l'établissement estime probable le risque de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.
Le classement en encours douteux intervient en tout état de cause pour les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière), pour les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée, traduisant un risque de non recouvrement.
Les créances présentant des perspectives de recouvrement fortement dégradées sont spécifiquement identifiées au sein des encours douteux comme des encours douteux compromis.
L'identification intervient obligatoirement à la déchéance du terme ou à la clôture des relations avec la contrepartie (dans le cas de créances à durée indéterminée).
Dans les autres cas, l'examen de l'éventuel caractère compromis de la créance est effectué au plus tard un an après son classement en douteux, puis régulièrement par la suite.
Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise.

Lorsque sur un crédit douteux, les paiements reprennent de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, la créance peut à nouveau être inscrite en encours sain.
Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles actualisées, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.
Les intérêts sur créances douteuses sont enregistrés en produit net bancaire et intégralement dépréciés.

— Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension : Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis.
Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3. Titres : Les titres sont inscrits au bilan en fonction de leur nature :
– effets publics (bons du Trésor et titres assimilés),
– obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire),
– actions et autres titres à revenu variable.
En application du règlement n° 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ces titres sont comptabilisés en fonction de leur portefeuille de destination : investissement, placement, transaction correspondant à l'objet économique de leur détention.
Pour chaque catégorie de portefeuille ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques décrites infra.
En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe inscrits en portefeuille de placement ou d'investissement sont identifiés comme douteux selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.
Dans le contexte de crise financière, la Banque Postale n'a pas procédé à des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » suite à la modification du règlement n°90-01 du comité de la réglementation bancaire par le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008.

— Titres de transaction : Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des titres de créances négociables. Ils sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils se négocient sur des marchés actifs.
Les titres de transaction sont comptabilisés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, et incluant le cas échéant les intérêts courus.
A chaque arrêté, ils sont valorisés au prix de marché du jour le plus récent. Les écarts de réévaluation ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

— Titres de placement : Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement aux portefeuilles de transaction ou d'investissement.
Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus. Ils sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » et évalués de la façon suivante, par ensembles homogènes de titres et sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres :
– obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciation,
– bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.
Les gains sur opérations de micro couverture sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.
Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

— Titres d'investissement : Ils sont composés de titres à revenu fixe acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.
Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. En revanche, lorsqu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie de la valeur de remboursement à leur échéance, une dépréciation est constituée.
La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie en mode actuariel.

— Titres de l'activité de portefeuille (TAP) : Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec, pour objectif, d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.
Une dépréciation est constatée pour couvrir la perte de valeur durable des titres due à la dégradation intrinsèque de la situation de la société.

— Titres de participation : Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition.
Ils sont évalués à leur valeur d'utilité qui est estimée par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, l'actualisation des cash flows futurs. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société. Les dotations nettes de reprises ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres sont comptabilisés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

4. Immobilisations corporelles et incorporelles. — Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.
Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2004-06, six composants ont été retenus pour les immeubles d'exploitation de la Banque : gros oeuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain.
Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre 10 et 80 ans :
— Gros oeuvre : 80 ans
— Toiture : 60 ans
— Menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans
— Gros équipements : 20 ans
— Petits équipements, agencements : 10 ans.
Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur 10 ans.
Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur 3 à 5 ans.

5. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle. — Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.
— Emprunts : Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.
— Titres donnés en pension livrée : La dette générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

6. Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.
Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

7. Provisions. — Figurent actuellement sous cette rubrique :
— les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ;
— les autres provisions constituées en vertu des dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif à la comptabilisation des passifs. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.
— les provisions pour couvrir les engagements par signature dont la probabilité d'appel en garantie est devenu hautement probable
— les provisions sur engagements sur les contrats d'épargne logement : les comptes et les plans d'épargne logement proposés à la clientèle des particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.
L'avis n°2006-02 du Conseil National de la Comptabilité indique que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement doivent être provisionnés à chaque arrêté. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

8. Dettes subordonnées. — Ce poste regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.
Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

9. Fonds pour risques bancaires généraux. — Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs.

10. Opérations sur les instruments financiers à terme. — Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°90-15, 92-04 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.
La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.
— Opérations de macro couverture : Les charges et les produits relatifs aux opérations de macro couverture sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.
Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.
— Opérations de micro couverture : Les charges ou produits des instruments affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges de l'élément couvert.
Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.
— Autres opérations : Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.
Concernant les opérations négociées de gré à gré, les résultats sont enregistrés prorata temporis ou au dénouement du contrat selon leur nature. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées. Les pertes latentes éventuelles définies comme la différence entre la valeur de marché estimée et la valeur comptable font l'objet d'une provision.
Les gains ou pertes, latents ou réalisés sur les opérations effectuées sur un marché organisé, sont directement portés dans les résultats de l'exercice.

11. Engagements sociaux. — Les engagements sociaux sont, en général, couverts par des cotisations passées en charges.
S'agissant des droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite, non couverts par des contrats d'assurance, en application de la méthode préférentielle préconisée par la Recommandation n°03-R-01 du CNC, ils sont provisionnés selon une méthode actuarielle prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite et l'évolution estimée des rémunérations.
Le régime de retraite du personnel contractuel se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.
La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1er janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés au groupe La Poste.
Dans le cadre du régime mis en place en 2006, le groupe acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

12. Produits et charges de commissions. — La Banque Postale comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché :
Les commissions rémunérants des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement).
Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

Note 2.1. Détail caisse, banques centrales

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Caisse	263 319	242 595
Banques centrales	2 379 312	1 905 651
Créances rattachées banques centrales	1 342	1 752
Caisses, banques centrales	2 643 973	2 149 998

Note 2.2. Banques centrales :

	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales		
Créances rattachées Banques centrales (créditeurs)		
Banques centrales, comptes chèques postaux		

Note 3.1. Créances envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	42 815	251 408
Comptes et prêts au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Titres reçus en pension livrée	673 820	1 192 310
Autres valeurs reçues en pension		
Valeurs non imputées	4 172	10 815
Créances douteuses	22	42
Créances rattachées	7 113	6 654
Total brut	727 943	1 461 229
Dépréciations		
Créances sur les établissements de crédit a vue	727 942	1 461 229
Comptes et prêts à terme (1)	73 519 076	71 697 385
Titres reçus en pension livrée		
Autres valeurs reçues en pension		
Prêts subordonnés (2)	183 310	159 882
Créances douteuses		
Créances rattachées	32 765	16 834
Total brut	73 735 151	71 874 101
Dépréciations		0
Créances sur les établissements de crédit à terme	73 735 151	71 874 101
Créances sur les établissements de crédit	74 463 093	73 335 331

(1) Comptes ouverts auprès de la CDC : la centralisation des encours auprès de la CDC regroupe les encours de Livret A, Livret Développement Durable et Livret Epargne Populaire
Les encours centralisés à la Caisse des dépôts et consignations représentent un total de 68 487 400 milliers d'euros au 31 décembre 2011 pour 67 875 486 milliers d'euros au 31 décembre 2010. En juin 2011, le taux de centralisation du Livret Epargne Populaire a été ramené de 85 à 70%.
(2) Il s'agit de prêts subordonnés accordés à Crédit Logement afin de permettre à ce dernier de respecter ses engagements en matière de fonds propres prudentiels

Note 3.2. Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	306 738	277 830
Comptes et emprunts au jour le jour	73 473	62 000
Valeurs données en pension au jour le jour		
Titres donnés en pension livrée		
Autres sommes dues	8 517	4 326
Dettes envers les établissements de crédit a vue	388 779	344 157
Comptes et emprunts à terme	327 310	479 290
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	10 360 824	5 370 103
Dettes rattachées	11 415	6 920
Dettes envers les établissements de crédit à terme	10 699 549	5 856 312
Dettes envers les établissements de crédit	11 088 328	6 200 470

Note 4.1. Créances - opérations avec la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs (1)	381 767	262 423
Créances douteuses	101 849	74 579
Dépréciations	-75 512	-56 594
Créances rattachées	11 082	7 772
Comptes ordinaires débiteurs	419 186	288 179
Prêts à la clientèle financière		
Crédits de trésorerie	626 841	632 971
Crédits à l'habitat(2)	41 619 717	37 264 918
Autres crédits	139 790	
Valeurs non imputées (3)	53 879	31 279
Titres reçus en pension livrée		3 051
Créances douteuses	166 818	134 338
Dépréciations	-69 575	-69 765
Créances rattachées	100 512	93 849
Autres concours a la clientèle et opérations de crédit bail et assimiles	42 637 981	38 090 641
Operations avec la clientèle	43 057 166	38 378 820
Dont créances douteuses compromises avant provision	134 754	110 160
Dont créances restructurées	4 376	4 396

(1) Montant des créances liées aux filiales ou aux entreprises liées : 767 milliers d'euros
(2) Le montant du crédit intègre désormais le montant des commissions reçues et couts d'acquisition des crédits restant à étaler suite à la mise en oeuvre du CRC 09-03
(3) Le poste représente essentiellement les créances relatives aux opérations sur mandats

Note 4.2. Dettes - Operations avec la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à régime spécial à vue	78 831 979	76 856 189
Comptes à régime spécial à terme	27 093 420	25 006 057
Dettes rattachées		
Comptes d'épargne à régime spécial	105 925 399	101 862 246
Comptes ordinaires créditeurs (1)	46 470 407	45 654 569
Dettes rattachées	21 489	14 261
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	46 491 896	45 668 830
Emprunts clientèle financière	320 000	
Comptes créditeurs à terme	1 108 508	538 302
Valeurs données en pension		
Titres et valeurs donnés en pension livrée	2 229 972	2 309 757
Autres sommes dues à la clientèle	309 440	412 156
Dettes rattachées	15 575	12 060
Autres dettes envers la clientèle	3 983 495	3 272 275
Operations avec la clientèle	156 400 790	150 803 351

(1) Dont 26 915 milliers d'euros avec les filiales

Note 5.1. Operations financières - détail par catégorie :

	31/12/2011					31/12/2010				
	Titres de					Titres de				
	Transaction	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Total	Transaction	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées (1) :										
Valeur de remboursement	264 268	1 492 375	30 391 961		32 148 604	51 537	2 542 927	33 664 581		36 259 045
Primes / décotes résiduelles		37 741	171 773		209 514		18 232	437 260		175 357
Créances rattachées		76 441	741 467		817 907		48 088	848 313		896 401
Dépréciations (2)		-13 801	-107 853		-121 654		-44 970	-57		-45 027
Valeur nette comptable	264 268	1 592 756	31 197 348		33 054 371	51 537	2 564 278	34 669 962		37 285 776
Dont titres prêtés										
Dont titres côtés	264 268	1 592 756	30 962 568			51 537	2 558 164	34 484 262		
Obligations et autres titres a revenu fixe (1) :										
Valeur de remboursement	10 533 474	6 235 051	5 871 430		22 639 955	4 031 452	5 944 397	2 851 230		12 827 079
Primes / décotes résiduelles		78 321	-28 880		49 441		52 815	31 959		84 774
Créances rattachées		101 186	107 823		209 008		74 280	60 482		134 763
Dépréciations		-73 510			-73 510		-44 484	-815		-45 299
Valeur nette comptable	10 533 474	6 341 047	5 950 372		22 824 894	4 031 452	6 027 008	2 942 856		13 001 317
Dont titres prêtés										
Dont titres côtés	2 430 257	5 996 498	4 833 044			1 231 005	5 649 198	2 490 001		
Actions et autres titres à revenu variable										
Valeur brute	37 931	835 586		49 029	922 546	8 277	905 694		38 081	952 052
Créances rattachées										
Dépréciations		-83 519			-83 519		-12 914			-12 914
Valeur nette comptable	37 931	752 068		49 029	839 027	8 277	892 780		38 081	939 138
Dont titres prêtés										
Dont titres côtés	37 931	752 068		49 029		8 277	892 780		38 081	
Total net par type de portefeuille	10 835 673	8 685 871	37 147 720	49 029	56 718 294	4 091 266	9 484 066	37 612 818	38 081	51 226 232

Le montant des titres de transaction est indiqué en "valeur de marché"
(1) Le risque de contrepartie attaché aux titres à revenu fixe est détaillé en note 17.
(2) Les expositions sur les titres souverains grecs s'élèvent à 150.000 milliers d'euros en nominal. Ces titres ont fait l'objet d'un déclassement en douteux au cours de l'année et ont été dépréciés à hauteur de 71,9% Durant l'exercice 2011, aucun transfert de titres de placement vers des portefeuilles d'investissement n'a été effectué. Aucune cession de titres d'investissement avant leur échéance n'a eu lieu lors de l'exercice 2011

Note 5.2. Valeur de marche des opérations financières :

(En milliers d'euros)	Titres de placement		Titres d'investissement		Titres d'activité de portefeuille	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées :						
Valeur nette comptable (1) (2)	1 592 756	2 564 278	31 197 348	34 669 962		
Valeur de marché	1 602 210	2 567 909	31 707 678	35 557 527		
Obligations et autres titres a revenu fixe :						
Valeur nette comptable(1)	6 341 047	6 027 008	5 950 372	2 942 856		
Valeur de marché	6 330 684	5 703 934	5 953 510	3 005 852		
Actions et autres titres à revenu variable :						
Valeur nette comptable	752 068	892 780			49 029	38 081
Valeur de marché et/ou valeur d'utilité pour les TAP	765 651	945 580			46 911	28 458

(1) Les dépréciations sont calculées en tenant compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement (2) y compris dépréciation sur les titres souverains grecs de 107.853 milliers d'euros

Note 5.3. Dettes représentées par un titre :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Bons de caisse		
Dettes rattachées		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Certificats de dépôts	5 461 056	4 521 769
Dettes rattachées	2 702	1 631
Titres du marche interbancaire et titres de créances négociables	5 463 758	4 523 400
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes rattachées		
Emprunts obligataires et assimiles		
Autres dettes représentées par un titre	5 000	5 000
Dettes rattachées	231	277
Autres dettes représentées par un titre	5 231	5 277
Dettes représentées par un titre	5 468 990	4 528 677

Note 6. Détail du portefeuille parts dans les entreprises liées :

	31/12/2011					31/12/2010				
	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres	Quote-part de capital en %	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres	Quote-part de capital en %
La Banque Postale Gestion Privée	389			389	51,00%	389			389	51,00%
LBP Assurance Santé (ex EFPRIMO)						13			13	0,5%
SF2	1 143 909			1 143 909	100,00%	1 143 909			1 143 909	100,00%
La Banque Postale Crédit Entreprise	220 000			220 000	100,00%					
SCI CRSF Dom (1)										
SCI CRSF Métropole (1)										
Total des participations et avances consolidables	1 364 297			1 364 297		1 144 310			1 144 310	
Dont participations cotées										

(1) A la demande de la Commission Bancaire, le montant des participations dans les SCI CF a été reclassé en immobilisations en 2007 pour 258 724 milliers d'euros,

Note 6.1. Détail du portefeuille des participations et autres titres détenus a long terme :

	31/12/2011					31/12/2010				
	Valeur Comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres	Quote-part de capital en %	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres	Quote-part de capital en %
Oseo	3 000			3 000	NS					NS
Transactis	2 474			2 474	50,00%	2 474			2 474	50,00%
Autres	520			520	NA	520			520	NA
Participations et autres titres détenus a long terme	5 994			5 994		2 994			2 994	
Dont titres cotés										

Note 7. Détail des immobilisations :

	01/01/2011				31/12/2011			31/12/2010		
	Montant Brut	Entrées	Transfert	Sorties	Montant Brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant Net
Terrains		699			699		699			

Constructions (1)	258 724				258 724		258 724	258 724		258 724
Autres Immobilisations d'exploitation	520 575	101 893	-2 376	45 399	574 693	-366 399	208 295	520 575	-345 535	175 040
Immobilisations corporelles	779 298	102 592	-2 376	45 399	834 116	-366 399	467 717	779 298	-345 535	433 764
Frais d'établissement										
Concessions, licences, brevets	208 192	23 952	-23 809	4 435	203 900	-151 814	52 085	208 192	-135 444	72 748
Autres immobilisations incorporelles	425 854	79 573	26 186	470	531 142	-270 385	260 756	425 854	-213 950	211 904
Immobilisations incorporelles	634 045	103 525	2 376	4 905	735 041	-422 200	312 842	634 045	-349 394	284 651
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 413 344	206 117		50 304	1 569 157	-788 598	780 559	1 413 344	-694 929	718 415

(1) A la demande de la Commission Bancaire, le montant des participations dans les SCI CF a été reclassé en immobilisations en 2007 pour 258 724 milliers d'euros;

Note 8.1. Détail des comptes de régularisation et autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges constatées d'avance	34 560	29 599
Produits à recevoir sur dérivés	83 413	108 626
Autres produits à recevoir	251 258	550 391
Réévaluation des instruments dérivés et de change		1 390
Comptes d'encaissement	79 652	85 617
Autres comptes de régularisation	2 295 165	1 378 218
Comptes de régularisation	2 744 047	2 153 842
Instruments conditionnels achetés	1 782	1 493
Dépôts de garantie versés	453 873	352 645
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	7 734	10 158
Créances rattachées	1 056	641
Autres actifs (1)	553 169	383 959
Dépréciations	-3 955	-3 917
Actifs divers	1 013 659	744 978
Comptes de régularisation et actifs divers	3 757 706	2 898 820

(1) Dont 2 028 milliers d'euros avec les filiales

Note 8.2. Détail des comptes de régularisation et autres passifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits constatés d'avance	202 218	44 263
Charges à payer sur dérivés	64 622	94 133
Réévaluation des instruments dérivés et de change	71 898	
Autres comptes de régularisation (1)	2 919 840	2 000 582
Comptes de régularisation	3 258 578	2 138 977
Instruments conditionnels vendus	850	1 102
Dettes de titres		
Créditeurs divers (2)	947 545	996 898
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 178	15 511
Dettes rattachées	5	
Passifs divers	959 579	1 013 511
Comptes de régularisation et passifs divers	4 218 157	3 152 488

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers
(2) Dont 2 374 milliers d'euros avec des filiales

Note 9. Détail des provisions passif :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres variations	31/12/2011
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	9 303	2 759		-2 411		9 651
Engagements par signature (1)		128 295				128 295
Provisions Epargne logement	211 000	12 000	-29 000			194 000
Autres provisions	100 002	110 626	-17 097	-8 612		184 920
Provisions (hors risque de contrepartie)	320 305	253 680	-46 097	-11 023		516 865
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif						
Provisions	320 305	253 680	-46 097	-11 023		516 865

(1) Les provisions pour engagement par signature correspondent au risque de mise en jeu des garanties de capital et performance délivrées par La Banque Postale à des certains OPCVM du groupe suite à la dépréciation de valeur des dettes souveraines grecques

Note 10. Détail de l'optionalité épargne logement (en millions d'euros) :

Génération	Encours collectés	Crédits octroyés au titre des PEL et CEL	Provision 2011	Provision 2010	Variation de provision
+ De 10 ans	7 013		80,4	70	10
4 à 10 ans	6 933		2,4	5	-3
- 4 ans	5 807		4,5	12	-7
Total PEL	19 753	258	87	87	0
Total CEL	6 498	1 131	106	124	-18
Total général	26 251	1 389	194	211	-17

Note 11. Dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	Date d'émission	Date échéance	Taux	Deviseorigine	31.12.2011	31.12.2010
Dettes subordonnées					750 000	1 252 000
Remboursables (4d) (1)	12/12/2006	12/12/2016 (2)	(3)	EUR		500 000
Remboursables	16/11/2009	18/11/2011	1,40%	EUR		2 000
Remboursables (4d) (1)	30/11/2010	30/11/2020	4,375%	EUR	750 000	750 000
Intérêts					2 869	3 204
Total					752 869	1 255 204

(1) Qualifiées de Lower tier 2 dans le calcul des fonds propres complémentaires (article 4d du règlement n°90-02 du CRBF)
(2) Un remboursement anticipé total était possible à la demande de la Banque Postale à partir du 12 décembre 2011, et a été exercé Sans pénalité
(3) Référencé à l'Euribor 3 mois

Note 12. Détail des opérations avec des établissements de crédit et avec la clientèle par durée restant à courir :

(En milliers d'euros)	Non échéances (1)	Int/ Courus	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2011
Actif :							
Créances sur les établissements de crédit	47 009	39 878	70 248 220	609 000	2 581 676	937 310	74 463 093
Créances sur la clientèle	431 952	100 512	1 487 410	2 215 939	10 797 868	28 023 486	43 057 166
Portefeuilles de titres (transaction, placement et investissement)							
Effets publics et valeurs assimilées		816 376	1 644 462	3 467 247	13 941 684	13 184 602	33 054 371

Obligations et autres titres à revenu fixe		209 008	7 489 553	3 945 287	7 509 781	3 671 265	22 824 894
Passif :							
Dettes envers les établissements de crédit	306 738	11 467	9 314 480	1 272 333		183 310	11 088 328
Dettes envers la clientèle	75 500 256	2 406	73 485 936	1 011 461	6 141 257	259 473	156 400 790
Dettes représentées par un titre							
Emprunts obligataires							
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			5 204 601	259 157			5 463 758

(1) La colonne "non échéance" recense les avoirs et dettes à vue comme les comptes d'épargne, les comptes de dépôts débiteurs ou créditeurs

Note 13. Capitaux propres :

(En milliers d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Autres réserves et report à nouveau	Résultat social	Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	Total des capitaux propres sociaux
Capitaux propres au 31 décembre 2008	22 000	2 342 454		44 288	316 141	81 846	2 784 730	2 806 730
Affectation du résultat N-1				4 092	77 754	-81 846		
Distribution N au titre du résultat N-1					-96 142		-96 142	-96 142
Autres variations					24		24	24
Résultat N						598 208	598 208	598 208
Capitaux propres au 31 décembre 2009	22 000	2 342 454		48 381	297 777	598 208	3 286 819	3 308 819
Affectation du résultat N-1				29 910	568 297	-598 208		
Distribution N au titre du résultat N-1					-264 392		-264 392	-264 392
Autres variations (1)					36 461		36 461	36 461
Résultat N						513 536	513 536	513 536
Capitaux propres au 31 décembre 2010	22 000	2 342 454		78 291	638 143	513 536	3 572 425	3 594 425
Affectation du résultat N-1				25 677	487 860	-513 536		
Distribution N au titre du résultat N-1					-292 909		-292 909	-292 909
Augmentation de capital (2)		843 281	16 719				860 000	860 000
Autres					108		108	108
Résultat N						183 460	183 460	183 460
Capitaux propres au 31 décembre 2011	22 000	3 185 735	16 719	103 968	833 202	183 460	4 323 084	4 345 084

(1) Les autres variations s'expliquent par d'une part l'affectation de la provision pour investissement en réserve pour 60 milliers d'euros et par l'effet de 1ère application du CRC 09-03 relatif à l'étalement des commissions reçues et frais d'acquisition sur les crédits de 36401 milliers d'euros (sans effet d'impôt différé)

(2) Le 9 septembre 2011, La Banque Postale a procédé à une augmentation de capital pour une montant total de 860.000 milliers d'euros par l'émission de 7 332 876 nouvelles actions. Le nombre total des actions est désormais de 27 702 042.

Note 14. Détail des opérations de change :

	31/12/2011	31/12/2010
Opérations de change comptant :		
Euros achetés non encore reçus		
Devises achetées non encore reçues		
Euros vendus non encore livrés		
Devises vendues non encore livrées		
Opérations de prêts/emprunts :		
Devises prêtées non encore livrées		
Devises empruntées non encore reçues		
Opérations de change à terme :		
Euros à recevoir contre devises à livrer	-500 050	-315 499
Devises à recevoir contre euros à livrer	-217 310	-740 189
Devises à recevoir contre devises à livrer		
Devises à livrer contre devises à recevoir		
Report/déport non couru :		
A recevoir	2 148	108
A payer	-224	-448 958

Note 15.1. Détail des instruments financiers a terme :

(En milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Opérations de gestion de positions		Opérations de couverture		Opérations de gestion de positions		Opérations de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Operations fermes	20 692 307	-85 508	12 370 824	-120 094	19 178 209	12 115	9 771 986	153 063
Marchés organisés	4 713 318	-1 032			423 126	129	422 223	
Contrats de taux	4 682 684	-176			380 700	-469		
Autres contrats	30 633	-856			42 426	598		
Marchés gré à gré	15 978 990	-84 476	12 370 824	-120 094	18 755 083	11 986	9 771 986	153 063
Swaps de taux	15 978 990	-84 476	12 179 338	-94 134	18 755 083	11 986	9 771 986	153 063
Fra								
Autres contrats			191 486	-25 960				
Operations conditionnelles	616 350	496 389	65 020	541	1 345 947	594 431	75 806	1 195
Marchés organisés								
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	616 350	496 389	65 020	541	1 345 947	594 431	75 806	1 195
Caps, floors	120 150	189	65 020	541	760 000	8 484	75 806	1 195
Swaptions		0						
Options de change		0						
Autres options	496 200	496 200	0	0	585 947	585 947		

Note 15.2. Risques de contrepartie relatif aux instruments financiers à terme :

(En milliers d'euros)	Gouvernements et Banques Centrales de l'OCDE	Etablissements Financiers de l'OCDE	Autres contreparties	Total 2011	Total 2010
Equivalent risque de crédit non pondéré avant accords de compensation et de collatéralisation		557 554		557 554	541 276
Effet des accords de compensation par liquidation					
Effet de collatéralisation		160 070		160 070	189 223

Equivalent risque de crédit non pondéré après accords de compensation et de collatéralisation		397 484		397 484	352 053
Equivalent risque de crédit pondéré après accords de compensation et de collatéralisation		108 059		108 059	79 662

Note 16. Détail des instruments financiers par maturité :

(En milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	<= 1an	1 à 5 ans	> 5ans	Total	<= 1an	1 à 5 ans	> 5ans	Total
Operations fermes	13 772 530	14 566 402	4 724 200	33 063 132	19 739 034	7 215 678	1 995 483	28 950 195
Contrats de taux	4 682 684			4 682 684	380 700			380 700
Contrats d'indices	30 633			30 633	42 426			42 426
Swaps de taux	9 029 172	14 404 956	4 724 200	28 158 328	19 315 908	7 215 678	1 995 483	28 527 069
Fra								
Autres contrats	30 040	161 446		191 486				
Operations conditionnelles	121 463	42 937	516 970	681 370	760 000	512 253	149 500	1 421 753
Caps, floors	121 463	18 407	45 300	185 170	760 000	26 306	49 500	835 806
Swaptions								
Options de change								
Autres options		24 530	471 670	496 200		385 947	100 000	585 947

Note 17.1 Risque de crédit :

(En milliers d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut 31/12/2011	Brut 31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	74 463 072	21		74 463 094	73 335 332
Créances sur la clientèle	42 928 287	139 212	134 754	43 202 253	38 505 179
Portefeuille de placement et d'investissement (titres à revenu fixe) (1)	12 291 420			12 291 420	8 993 043
Effets publics (2)	32 746 426	151 531		32 897 957	37 234 239
Engagements de financement et de garantie donnés	17 101 035			17 101 035	14 465 803
Total	179 530 240	290 764	134 755	179 955 759	135 299 357

(1) Hors effets publics
(2) Hors titres de transaction

Note 17.2. Provisions pour risque de contrepartie :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit					
Créances sur la clientèle	126 359	87 386	-68 658		145 087
Actifs divers	3 899	23	-33		3 889
Portefeuille de placement (Titres à revenu fixe)	23 178		-23 178		
Portefeuille d'investissement (1)		107 853			107 853
Total titres à revenu fixe	23 178	107 853	-23 178		107 853
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	153 436	195 262	-91 869		256 829
Risques d'exécution d'engagement par signature (1)		128 295			128 295
Autres provisions pour risque de contrepartie					
Provisions inscrites au passif		128 295			128 295
Total dépréciations pour risques de contrepartie (2)	153 436	323 557	-91 869		385 124

(2) : Dont dépréciations sur					
Encours bruts sains	*10 524*	*2 084*	*-2 739*		*9 868*
Encours bruts douteux non compromis	*35 053*	*118 185*	*-30 341*		*122 897*
Encours bruts douteux compromis	*107 859*	*73 865*	*-58 789*		*122 935*

(1) La provision sur les titres d'investissement correspond à la dépréciation des titres souverains grecs pour 71,9% de leur valeur nominale
La provision passif sur le risque d'exécution des engagements par signature correspond à l'évaluation du risque de mise en jeu de la garantie délivrée sur le capital et la performance de certains OPCVM du groupe porteurs d'expositions souveraines grecques

Note 18. Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	38 086	28 098
Intérêts sur comptes et prêts	2 215 340	1 814 476
Intérêts sur valeurs reçues en pension		
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	35 506	12 213
Produits sur report / déport		
Autres intérêts et produits assimilés	531	998
Intérêts et produits assimiles sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 289 463	1 855 784
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-1 687	-1 323
Intérêts sur emprunts à vue et à terme	-10 935	-8 997
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	-94 681	-46 717
Charges sur report/déport		
Autres intérêts et charges assimilées	-221	-4 118
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	-107 524	-61 154

Les produits d'intérêts sur comptes et prêts comprennent la rémunération des fonds centralisés à la Caisse des dépôts et consignations.
Cette rémunération couvre les intérêts versés aux déposants figurant au poste "Intérêts et charges assimilées avec la clientèle" et le complément de rémunération perçu par La Banque Postale.

Note 19. Intérêts sur opérations avec la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	38 493	28 166
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		
Intérêts sur crédits de trésorerie	1 826	3 249
Intérêts sur crédits à l'équipement		
Intérêts sur crédits habitat	1 529 885	1 419 900
Autres intérêts		
Intérêts sur autres prêts et valeurs reçues en pension	2 545	712
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Autres intérêts et produits assimilés	32 901	22 795
Intérêts douteux	7 773	5 786
Intérêts et produits assimiles sur opérations avec la clientèle	1 613 424	1 480 607
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-31 730	-23 105
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	-16 448	-11 320
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		
Intérêts sur Comptes d'épargne à régime spécial	-2 282 895	-1 779 653
Autres intérêts et charges assimilées		-11 000
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-2 331 073	-1 825 078

Note 20. Intérêts sur titres à revenu fixe :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	127 146	199 684
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	1 409 396	1 441 743
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimiles sur obligations et autres titres a revenu fixe	1 536 542	1 641 427
Intérêts sur certificats de dépôts négociables et bons à moyen terme négociables	-41 773	-24 538
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		
Autres charges d'intérêts	-122 978	-148 218
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres a revenu fixe	-164 751	-172 756

Note 21 : Autres intérêts et assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits sur instrument de cours de change		
Produits sur instrument de taux	32 163	43 788
Autres intérêts et produits assimiles	32 163	43 788
Charges sur instrument de cours de change		
Charges sur instrument de taux	-41 384	-50 972
Autres intérêts et charges assimilées	-41 384	-50 972

Note 22. Revenu des titres à revenu variable :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des titres de placement	12 622	255
Revenus des titres de l'activité de portefeuille		
Revenus des participations	144 952	133 032
Revenus des titres a revenu variable	157 574	133 287

Note 23. Commissions :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires		-2 001		-1 061
Opérations avec la clientèle	1 178 458	-76 879	1 140 362	-81 435
Opérations sur titres	118 442	-833	123 799	-1 458
Opérations sur instruments financiers à terme		13 737		5 469
Prestations de services financiers	739 485	-174 226	711 018	-154 903
Opérations de change				
Autres commissions	17 386	0	13 473	0
Commissions	2 053 771	-240 201	1 988 652	-233 389

Note 24. Résultats sur opérations de portefeuilles de négociation :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat sur opérations sur titres de transaction	105 275	72 425
Résultat sur opérations sur instruments de change	19 806	39 924
Résultat sur opérations sur instruments financiers	-29 614	150 151
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	95 468	262 500

Note 25. Résultats sur opérations de portefeuilles de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de cession des titres de placement	212 301	97 349
Autres produits et charges sur titres de placement		
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	-102 752	-15 579
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	109 549	81 769
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	1 189	7 983
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de l'activité de portefeuille	11 144	1 462
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	12 333	9 445
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimiles	121 882	91 215

Note 26. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	33 926	0	24 871	0
Autres produits et charges divers d'exploitation(1)	22 151	-137 435	19 904	-121 865
Dotations / reprises aux provisions autres produits et charges d'exploitation	11 314	-7 388	11 598	-5 317
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	67 391	-144 823	56 373	-127 182
Montant net des produits et charges d'exploitation bancaire	-77 432		-70 809	

(1) Ce poste enregistre en 2010 l'amende de l'autorité de la concurrence pour 33 million d'euros et la cotisation exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts pour 25 millions d'euros

Ce poste enregistre en 2011 la correction d'erreur intervenue sur l'affectation de la cotisation nouvel entrant au fonds de garantie de déposant. Ces cotisations antérieurement enregistrées en dépôt de garantie ont été passées au résultat pour les années 2007 à 2010 pour un montant total de 75885milliers d'euros

Note 27.1. Frais de personnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	-132 899	-126 136
Retraites	-18 746	-18 900
Charges sociales	-50 392	-47 817
Intéressement et participation	-6 761	-8 701
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-23 927	-24 609
Autres frais	-7 027	-4 525
Frais de personnel	-239 752	-230 687
Montant des jetons de présence versés aux administrateurs	294	307

La rémunération allouée aux membres du directoire au titre de l'exercice s'élève à 2.133 K€.

Note 27.2. Effectifs :

	31/12/2011	31/12/2010
Personnel fonctionnaire	630	663
Personnel non fonctionnaire	1 500	1 350
Total effectif (1)	2 130	2 013
Cadre	1 825	1 663
Agents de maitrise et techniciens	261	279
Employés	44	71
Ouvriers		

Personnel mis à la disposition de l'entreprise		
Total effectif (1)	2 130	2 013

(1) Effectif en équivalent agent année flat 31 décembre

Note 28. Autres charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts et taxes	-37 582	-37 003
Redevances de crédit bail		
Loyers, charges locatives	-93 619	-84 994
Honoraires	-85 280	-87 656
Autres charges d'exploitation (1)	-3 804 620	-3 772 444
Autres charges générales d'exploitation	-4 021 102	-3 982 097

(1) Cette rubrique comprend notamment les charges liées aux conventions de services entre la Poste et La Banque Postale pour 3 200 543 milliers d'euros

Note 29. Refacturations :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Refacturations à l'euro l'Euro charges de personnel (1)	20 447	16 677
Refacturations à l'euro l'Euro frais généraux hors charges de personnel	30 528	26 274
Refacturations	50 976	42 951

(1) Dont la refacturation des bi-appartenant pour 7 561 milliers d'euros auprès de La Poste

Note 30. Dotation aux amortissements et aux dépréciations :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	-140 072	-121 189
Dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation corporelles	-62 466	-55 255
Dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation incorporelles	-77 606	-65 934
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation		
Dotations nettes aux amortissements	-140 072	-121 189
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation		
Reprises sur dépréciations des immobilisations d'exploitation		
Dotations nettes aux dépréciations		
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-140 072	-121 189

Note 31. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux dépréciations pour :		
Clientèle et établissements de crédit	-87 386	-67 751
Engagements par signature(1)	-128 295	
Titres d'investissement (1)	-107 853	
Titres de placement		
Débiteurs divers	-23	-557
Dotations aux dépréciations	-323 557	-68 308
Reprises sur dépréciations pour		
Clientèle et établissements de crédit	67 808	40 834
Engagements par signature		
Titres d'investissement		

Titres de placement	23 178	46 034
Débiteurs divers		742
Reprises sur dépréciations	90 986	87 611
Pertes et récupérations		
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes	-56 174	-60 721
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes	-18 771	-21 585
Récupération sur créances amorties	4 826	4 455
Pertes et récupérations	-70 119	-77 851
Cout du risque	-302 690	-58 548

Les mouvements de dépréciations liées à un risque de contrepartie sont détaillés en note 17(1) Ces dotations concernent directement les effets de la crise de la dette souveraine grecque

Note 32. Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur cession des immobilisations corporelles	-561	-378
Gains ou pertes sur cession des immobilisations incorporelles	-2	
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-563	-378
Gains ou pertes sur cession des participations et gains ou pertes sur avances		6 323
Dotations / reprises sur dépréciations		
Solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation et avances		
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme		
Dotations / reprises sur dépréciations	872	719
Solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT	872	719
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	872	7 042
Gains ou pertes sur actifs immobilises	309	6 665

Note 33. Résultat exceptionnel :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

Note 34.1. Charge d’impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôt sur les sociétés	-102 022	-226 602
Charge d'impôt	-102 022	-226 602
Déficits reportables		

Note 34.2. Nature des différences :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Temporaires :		
Crédits et Dépôts	25 456	11 947
Optionalité provision épargne logement	-17 000	-10 000
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés	1 246	-888
OPCVM	11 467	18 638
Instruments financiers	102 471	-1 215
Autres différences temporaires	-847	-9 773

Définitives :		
Régime mère fille	-137 695	-126 380
Crédit d'impôts	21 722	3 111
Amendes	89	38 169
Différences	6 909	-76 391

Note 35. Informations sur l'audit des comptes :

Auditeurs légaux	Honoraires comptabilisés en 2011 en €		
	Audit des comptes	Autres missions	Total
Mazars	380 100	61 600	441 700
KPMG	190 100	53 200	243 300
Pricewaterhouse Coopers	385 200	71 300	456 500

Note 36. Détail des implantations. — Liste des participations dans les territoires n'ayant pas conclu de convention d'assistance fiscale :

Dénomination	Statut	% De capital	Droits de vote	Forme juridique	Activité
Néant					

Renseignements concernant les filiales et participations détenues par la banque postale au 31 décembre 2011.

	Filiales (+50% du capital détenu)						Filiales (de 10% a 50% du capital détenu)		
	La Banque Postale Gestion Privee1	SF22	SCI CRSF Metropole3	SCI CRSF Dom4	ISSY LBP5	Transactis6	GIE CR CESU7	SGFGAS8	La Banque Postale Crédit Entreprise9
Numéro SIREN	428 767 941	424 176 238	445 061 369	445 047 442	509 105 979	479 874 257	487 708 455	390 818 235	514 613 207
Capital	1 000 000	1 053 573 881	256 411 996	2 333 111	40 000	4 948 120	150 000	825 015	220 000 000
Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	4 704 438	180 735 124	6 681 459	1 458 416	-8 377				-14 000
Quote-part du capital détenue (Pourcentage)	51,00%	100,00%	99,99%	99,94%	99,99%	50,00%	16,67%	14,29%	100,00%
Valeur comptable des titres détenus									
- Brute	388 620	1 143 908 526	256 391 996	2 331 611	40 000	2 474 062	25 000,00	140 483,16	219 960 000
- Nette	388 620	1 143 908 526	256 391 996	2 331 611	40 000	2 474 062	25 000,00	140 483,16	219 960 000
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés									
Montant des cautions et avals donnés par société									
Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	20 586 712	0	32 736 765	773 177	-7 973	NA	NA	NA	508 248
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	5 505 033	139 119 825	9 453 369	163 776	-7 973	NA	NA	NA	-3 428 466
Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice	2 025 465	130 033 516	12 512 000	371 000					
Observations	Société de gestion de portefeuille	Holding	Société de location de biens immobiliers	Société de location de biens immobiliers	Société de conseils financiers	Activité des Services financiers - Holding	Chèque emploi service universel	Société de gestion d'un fonds de garantie	Société financière

(1) 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06
(2) 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06
(3) 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06
(4) 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06
(5) 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06
(6) 33, places des Corolles - Tour Europe La Défense II - 92400 Courbevoie
(7) 155, avenue Gallieni 93170 Bagnolet
(8) 13, rue Auber 75009 Paris
(9) 115, rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices.

	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière :					
Capital social	2 342 454 090	2 342 454 090	2 342 454 090	2 342 454 090	3 185 734 830
Nombre d'actions	20 369 166	20 369 166	20 369 166	20 369 166	27 702 042
Résultat global :					
Chiffre d'affaires (*)	8 255 396 044	7 519 031 417	8 112 332 556	8 184 746 728	8 050 572 378
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	618 806 196	573 575 958	699 563 397	837 575 850	898 153 178
Impôts sur les bénéfices	-93 195 747	-11 539 082	-277 412 282	-226 602 353	-102 022 457
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	364 139 821	81 846 298	598 207 567	513 536 390	183 460 386
Bénéfice distribué (proposition)	109 382 421	96 142 464	264 391 775	292 908 607	185 603 681
Résultat réduit à une action :					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	25,80	25,02	20,75	29,99	27,95
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	17,88	4,02	29,37	25,21	6,62
Bénéfice distribué (proposition)	5,37	4,72	12,98	14,38	6,70
Personnel :					
Effectif moyen	1 249	1 690	1 897	1 980	2 072
Montant de la masse salariale	67 160 632	104 503 764	106 643 511	116 788 838	127 027 761
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, uvres sociales, etc.)	34 643 556	41 233 187	42 698 513	52 342 513	57 418 540

() Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net)*

IV. — Affectation du résultat de l'exercice 2011.

Bénéfice de l'exercice :	183 460 385,86 €
– Dotation à la réserve légale :	9 173 019,29 €
+ Report à nouveau antérieur :	535 264 754,92 €
Bénéfice distribuable :	709 552 121,49 €
Et décide de l'affecter de la manière suivante :	
Au titre de dividende :	185 603 681,40 €
Au report à nouveau :	523 948 440,09 €
Total	709 552 121,49 €

Précisions des modalités de mise à disposition du rapport de gestion : Le rapport de gestion est mis à disposition au siège social de la société : 115 rue de sèvres 75275 Paris cedex 06.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.
(Exercice clos le 31 décembre 2011.)

Aux actionnaires,
LA BANQUE POSTALE
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :
— le contrôle des comptes annuels de La Banque Postale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
— la justification de nos appréciations,
— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
— Estimations comptables :
– Dépréciations et provisions au titre des risques de crédit directs et indirects : Votre société comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit directs et indirects inhérents à ses activités (paragraphes « 2 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature », « 3 - Titres », « 7 - Provisions » de la note « 1 - Principes et méthodes comptables d'évaluation - règles de présentation et d'évaluation » et notes « 4.1 - Créances - Opérations avec la clientèle », « 5.2 - Valeur de marché des opérations financières », « 9 - Détail des provisions passif », « 17.1 - Risque de crédit », « 17.2 - Provisions pour risques de contrepartie » et « 31 - Coût du risque » de l'annexe).
Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif :
- au suivi des risques,
- aux processus de recensement des expositions,
- aux méthodologies de dépréciation et de provisionnement, à l'appréciation des risques et à leur couverture par des dépréciations et provisions, notamment en ce qui concerne le risque souverain grec.
– Valorisation des titres et des instruments financiers : Les paragraphes « 3 - Titres » et « 10 - Opérations sur les instruments financiers à terme » de la note « 1 - Principes et méthodes comptables d'évaluation - règles de présentation et d'évaluation » exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
– Provisionnement des produits d'épargne logement : Votre société constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux contrats d'Epargne Logement (paragraphe « 7 - Provisions » de la note « 1 - Principes et méthodes comptables d'évaluation - règles de présentation et d'évaluation » et note « 10 - Détail de l'optionalité épargne logement »). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de l'ensemble de ces estimations.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2012.
Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit Département de KPMG S.A. :	Mazars :		Pricewaterhousecoopers Audit:
Isabelle Goalec ;	Pierre Masieri ;	Guy Isimat – Mirin ;	Agnès Hussherr.

B. — Comptes consolidés.

I. — Bilan consolidé au 31 Décembre 2011.
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/11	31/12/10
Caisse, banques centrales	3.1	2 643 973	2 149 998
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	3.2	11 016 356	4 270 647

Instruments dérivés de couverture	3.3	272 515	334 742
Actifs financiers disponibles à la vente	3.4	9 474 603	9 966 741
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.5	74 882 171	73 493 943
Prêts et créances sur la clientèle	3.6	45 082 910	39 213 820
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.8	145 129	129 602
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.9	35 376 985	37 413 191
Actifs d'impôts courants / différés	3.10	377 125	123 395
Comptes de régularisation et actifs divers	3.11	3 613 519	3 155 583
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations mises en équivalence	3.12	1 952 180	1 961 425
Immobilisations corporelles	3.13	487 511	448 877
Immobilisations incorporelles	3.13	333 294	300 344
Ecarts d'acquisition	3.14	53 655	53 439
Total		185 711 926	173 015 747

Passif		**31/12/11**	**31/12/10**
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	3.2	249 710	112 846
Instruments dérivés de couverture	3.3	234 123	181 679
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	10 865 606	6 169 760
Dettes envers la clientèle	3.16	156 749 470	151 068 471
Dettes représentées par un titre	3.17	5 463 758	4 523 400
Passifs d'impôts courants / différés	3.10	8 833	15 090
Comptes de régularisation et passifs divers	3.18	4 793 838	4 169 527
Provisions techniques des entreprises d'assurance	3.19	530 496	450 963
Provisions	3.20	399 199	303 805
Dettes subordonnées	3.21	796 475	1 236 279
Capitaux propres part du Groupe		5 637 618	4 793 763
Capital souscrit		3 185 735	2 342 454
Réserves consolidées et autres (1)		1 867 577	1 434 444
Gains / pertes latents ou différés		172 149	365 548
Résultat de l'exercice		412 157	651 317
Intérêts minoritaires		-17 200	-9 836
Capitaux propres		5 620 418	4 783 927
Total		185 711 926	173 015 747

(1) Les capitaux propres 2011 intègrent une correction relative au fonds de garantie de dépôts de 49 758 k€. Après prise en compte des effets des cotisations supplémentaires au fonds de garantie des dépôts, au 31 décembre 2010 les capitaux propres se seraient élevés à 4 740 853 k€ (voir faits marquants).

II. — Compte de résultat 2011.

(En milliers d'euros)	**Notes**	**31/12/11**	**31/12/10**
Intérêts et produits assimilés	4.1	5 650 346	5 109 992
Intérêts et charges assimilées	4.1	-2 754 025	-2 197 695
Commissions (produits)	4.2	2 174 311	2 101 501
Commissions (charges)	4.2	-268 011	-237 091
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	83 514	269 467
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	4.4	263 234	160 095

Produits des autres activités	4.5	582 307	685 272
Charges des autres activités	4.5	-500 984	-676 250
Produit net bancaire		5 230 692	5 215 291
Charges générales d'exploitation	4.6	-4 365 202	-4 298 846
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-157 390	-137 110
Résultat brut d'exploitation		708 100	779 335
Coût du risque	4.7	-318 223	-59 884
Résultat d'exploitation		389 877	719 451
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	3.12	160 365	194 949
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.8	-806	2 326
Perte de valeur des écarts d'acquisition	4.9	-4 722	
Résultat avant impôt		544 714	916 726
Impôts sur les bénéfices	4.9	-134 653	-275 840
Résultat net de l'ensemble consolidé		410 061	640 886
Intérêts minoritaires		-2 096	-10 431
Résultat net part du groupe		412 157	651 317

En intégrant la cotisation supplémentaire 2010 du fonds de garantie des dépôts, le PNB au titre de 2010 serait de 5 205 097 k€, le résultat d'exploitation 709 257 k€ et le résultat net de 644 633 k€ (voir faits marquants).

III. — Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Résultat net part du groupe	412 157	651 317
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-123 180	5 618
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	10 039	2 611
Réévaluation des immobilisations		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-80 256	-6 161
Total des gains et pertes comptabilises directement en capitaux propres nets d'impôts part du groupe	-193 397	2 068
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	218 760	653 385
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	-2 105	-10 433
Résultat net et gains et pertes comptabilises directement en capitaux propres	216 655	642 952

Les montants sont présentés ici nets des effets d'impôts. Les informations relatives au recyclage des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres ainsi que sur l'impôt sur ces différentes composantes sont détaillées en note 3.22.
Après prise en compte de la cotisation supplémentaire du fonds de garantie des dépôts, le résultat net part du groupe 2010 s'élèverait à 644 633 k€ (voir faits marquants). Le résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'établirait à 636 268 k€.

IV. — Tableau de variation des capitaux propres .
(En milliers d'euros.)

	Capitaux propres part du groupe							Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital (1)	Prime d'émission	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents ou différés net d'impôts part du Groupe (2) et (3)	Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres IFRS au 31/12/2009	2 342 454		682 508	469 249	363 480	587 593	4 445 284	830	4 446 114
Affectation du résultat 2009			353 158	234 435		-587 593	0		0
Distribution 2010 au titre du résultat 2009			-264 393				-264 393	-508	-264 901

Sous total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires			88 765	234 435	0	-587 593	-264 393	-508	-264 901
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 238	-2 279		-41	-2	-43
Résultat 2010						651 317	651 317	-10 431	640 886
Sous total				2 238	-2 279	651 317	651 276	-10 433	640 843
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence				-3 855	-6 161		-10 016		-10 016
Autres variations			60	-38 956	10 508		-28 388	275	-28 113
Capitaux propres IFRS au 31/12/2010	2 342 454		771 333	663 111	365 548	651 317	4 793 763	-9 836	4 783 927
Affectation du résultat 2010			534 483	116 834		-651 317	0		0
Augmentation de capital	843 281	16 719					860 000		860 000
Distribution 2011 au titre du résultat 2010			-292 910				-292 910	-2 822	-295 732
Sous total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	843 281	16 719	241 573	116 834	0	-651 317	567 090	-2 822	564 268
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-113 141		-113 141	-9	-113 150
Résultat 2011						412 157	412 157	-2 096	410 061
Sous total				0	-113 141	412 157	299 016	-2 105	296 911
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence				647	-80 256		-79 609		-79 609
Autres variations (4)				57 358			57 358	-2 437	54 921
Capitaux propres IFRS au 31/12/2011	3 185 735	16 719	1 012 906	837 950	172 151	412 157	5 637 618	-17 200	5 620 418

(1) Au 31 décembre 2011 le capital de La Banque Postale est composé de 27 702 042 actions d'une valeur nominale de 115 euros.
(2) Les gains ou pertes latents ou différés comprennent les réserves de conversion ; ces dernières proviennent des filiales étrangères consolidées par le groupe CNP Assurances.
(3) Les gains ou pertes latents ou différés comprennent notamment 170 M€ au 31 décembre 2011 au titre des gains nets latents sur actifs disponibles à la vente constatés par le groupe CNP Assurances pour 237 M€ au 31 décembre 2010.
(4) Les autres variations observées en 2011 proviennent essentiellement des effets d'une correction d'erreur relative à des cotisations au fonds de garantie des dépôts pour 49 758 K€ et de la variation de la dette au titre des puts sur minoritaires pour 99 022 K€.
Au 31 décembre 2011, la Banque postale n'a pas connaissance d'une dégradation significative de la qualité de crédit des sous-jacents de son portefeuille de titrisations.
Ces actifs sous-jacents sont principalement constitués de créances françaises sur établisements et entreprises.

V. — Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2011.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.
Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées, d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles.
Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les dettes subordonnées.
Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles, les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente ».
La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Résultat avant impôts	544 714	916 726
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	157 390	137 110
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	4 722	
+/- Dotations nettes aux provisions	298 065	19 076
+/- Pertes nettes / gains des activités d'investissement	826	-12 018
+/- Pertes nettes / gains des activités de financement		
+/- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-160 365	-194 949
+/- Autres mouvements	640 463	-120 711
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	941 101	-171 492
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	3 292 199	1 296 770
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-168 960	-4 916 119

+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-5 495 593	3 971 860
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-268 481	428 533
- Impôts versés	-170 002	-475 500
= Diminution /augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 810 837	305 544
Total flux nets de trésorerie génères par l'activité opérationnelle (a)	-1 325 022	1 050 778
+/- Flux liés aux actifs financiers et participations	1 894 769	-2 714 773
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-230 876	-205 168
Total flux nets de trésorerie lies aux opérations d'investissement (b)	1 663 893	-2 919 941
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	571 086	-164 798
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-439 469	731 075
Total flux nets de trésorerie lies aux opérations de financement(c)	131 617	566 277
Effet de la variation des taux de change et changements de mode sur la trésorerie (d)		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	470 488	-1 302 886
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	2 098 685	3 401 571
Caisse, banques centrales	2 149 998	3 699 660
Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-51 313	-298 089
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	2 569 173	2 098 685
Caisse, banques centrales	2 643 973	2 149 998
Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-74 800	-51 313
Variation de la trésorerie nette	470 488	-1 302 886

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes à vues (actifs et passifs) des établissements de crédit.

VI. — Notes annexes aux comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Directoire du 29 février 2012.

1. – Cadre juridique et financier.

1. Création de La Banque Postale. — La Banque Postale est issue de la transformation de la société Efiposte, initialement entreprise d'investissement, en un établissement agréé en tant que Banque.
Cette transformation s'est inscrite dans le cadre de la loi n°2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales.
En application de la loi susvisée et du décret d'application du 30 août 2005, les biens, droits et obligations liés aux comptes, livrets et contrats de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) ont été transférés à La Poste le 31 décembre 2005. A cette même date, ces éléments, ainsi que les biens, droits et obligations liés aux services financiers de La Poste ont été apportés à Efiposte dont la dénomination sociale est devenue La Banque Postale, en date d'effet juridique et comptable du 31 décembre 2005.
Ces apports comprenaient les participations détenues par La Poste dans le capital de la société SF2 qui exerce une activité de holding (notamment la détention indirecte des titres de la Caisse Nationale de Prévoyance) et dans le capital des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM sociétés civiles immobilières, propriétaires des immeubles d'exploitation de La Banque.
S'agissant d'une opération réalisée entre entités sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés ont été valorisés à la valeur nette comptable.

2. – Faits marquants de la période :

2.1. Evolutions de périmètre :
— Easybourse : La société Easybourse a démarré son activité en 2005 par la diffusion d'informations boursières. Le 18 avril 2008 SF2 a racheté 95,01% de la société pour un montant total de 3,2 M€ ; puis, le 7 novembre 2008, SF2 a racheté les 4,99 % d'actions restant pour un montant de 0,2 M€. Suite à ce rachat et à une ré-orientation stratégique Easybourse est devenu un véritable courtier en ligne après avoir obtenu le statut de prestataire de services d'investissement (PSI).
La société a procédé depuis son rachat à plusieurs augmentations de capital intégralement souscrites par SF2 et a fait l'objet d'une provision pour dépréciation des titres en 2010. Eu égard aux seuils de consolidation fixés par le Groupe et de son plan d'affaires, cette société fait son entrée dans le périmètre au 1er janvier 2011 pour la première fois, consolidée par intégration globale.
Cette première consolidation, sans variation du niveau de contrôle, est traitée comme un changement d'estimation.
Elle se traduit par l'inscription d'un écart d'acquisition de 4,7 M€ qui a été intégralement déprécié sur l'année et la constatation en résultat, dans les agrégats d'origine (Produit Net Bancaire, Charges d'exploitation notamment), des charges et produits dégagés par Easybourse depuis son rachat et jusqu'en 2010 soit un résultat net négatif 7,3 M€ (dont 0,8M€ en PNB et - 8,1M€ en charges générales d'exploitation). La reprise de dépréciation sur les titres enregistrée en 2010 sous le régime des provisions pour dépréciation durable ou significative, soit 6,6 M€, a également été reprise.

— La Banque Postale Crédit Entreprises : La Banque Postale Crédit Entreprises (ex Gallieni SF2-2) fait son entrée dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2011. Cette société a obtenu un agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) le 5 septembre 2011 sur le financement des personnes morales. Elle a lancé ses premiers crédits, crédit bail mobilier notamment, en fin d'année.

— Partenariat avec La Mutuelle Générale dans l'assurance santé : La Banque Postale et La Mutuelle Générale ont signé le 15 Juillet 2010 un protocole d'accord relatif à un partenariat dans l'assurance santé. Une première augmentation de capital de la société EF Primo, d'un montant de 2,5 M€, est intervenue le 30 novembre 2010. Celle-ci a été souscrite à hauteur de 76 % par SF2 et 24 % par La Mutuelle Générale. Une seconde opération sur le

capital a eu lieu en janvier 2011 portant le capital social de cette société à 22 M€ par le biais d'une augmentation de capital dédiée à la Mutuelle Générale. Enfin une dernière cession de titres de SF2 au profit de la Mutuelle Générale est intervenue au 13 décembre 2011. Elle est désormais détenue à 35% par La Mutuelle Générale.
Cette société, devenue La Banque Postale Assurance Santé, a été agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) le 26 janvier 2011.
L'offre de produits d'assurance santé a été lancée en décembre 2011 avec une complémentaire santé destinée aux particuliers.

— Tocqueville Finance : La Banque Postale a acquis 15 % supplémentaire du capital de Tocqueville Finance, société de gestion de portefeuille spécialisée en « gestion en valeurs d'actif ». Elle détient désormais 90 % du capital de Tocqueville Finance.
Cette montée de La Banque Postale à hauteur de 90 % du capital de Tocqueville Finance fait suite au départ de Marc Tournier, Directeur Général délégué, Directeur de la gestion collective et co-gérant du fonds Ulysse, qui, en accord avec la Banque, a souhaité quitter la société de gestion et céder les 15 % de ses parts au sein de Tocqueville Finance.
Le capital se répartit désormais entre La Banque Postale (90 %), des collaborateurs/actionnaires individuels (5 %) et Tocqueville Asset Management, société de gestion basée à New York (5 %).
L'écart entre le prix d'achat et la quote-part de situation nette, s'agissant d'un rachat de minoritaire sans changement de contrôle, a été enregistrée en déduction des réserves consolidées.

2.2. Autres faits marquants :
— Exposition sur la dette souveraine grecque : Après l'abandon du plan du 21 juillet, de nouvelles négociations se sont ouvertes pour arriver à un plan de soutien volontaire des créanciers publics et privés entériné au sommet de l'Eurogroup du 21 février 2012.
Les discussions entre les créanciers privés et l'Etat grec ont permis la mise en place d'un projet d'accord prévoyant une participation la plus large possible de tous les acteurs privés (banques, assurances, sociétés de gestion d'actifs) et construit sur les modalités suivantes :
– un abandon partiel de créance à hauteur de 53,5% du nominal,
– un échange partiel à hauteur de 15% du nominal et des coupons courus des titres apportés à l'échange en titres FESF de maturité court terme,
– un solde, soit 31,5%, en une série de 20 nouveaux titres d'état grecs de maturités 11 à 30 ans et à coupon progressif de 2 à 4,30%.
Dans ce cadre, le groupe La Banque Postale va participer à ce plan, à hauteur de ses expositions directes (157 M€ essentiellement en actifs détenus jusqu'à l'échéance). Au vu des éléments d'information actuellement disponibles, le groupe La Banque Postale a évalué l'impact de la dépréciation à 71,9% des actifs détenus en propre. Dans ce cadre, il est également possible que les expositions indirectes provenant de certains OPCVM groupe soient également, sur décision des gérants de ces fonds, apportés au plan. La Banque Postale est garante du capital et de la performance de ces fonds et pourrait être appelée en garantie. La valeur de cet engagement par signature a été évaluée au 31 décembre et enregistrée en coût du risque.
D'un point de vue global, la dépréciation des expositions détenues en direct ainsi que l'engagement par signature, enregistrés en coût du risque, représente un montant avant impôts de 241,3 M€ pour le Groupe auquel s'ajoute l'effet dans les comptes de la CNP mis en équivalence et décrit ci-après.

— Augmentation de capital : Le 26 août 2011 le Conseil d'administration du groupe La Poste a autorisé l'augmentation de capital de La Banque Postale à hauteur de 860 millions d'euros.
Le principe d'un tel apport s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Ambition 2015 » du groupe La Poste, dont le plan d'investissement est destiné à soutenir le développement de tous ses métiers et prévoit, notamment, la consolidation des fonds propres de la Banque. Cette augmentation de capital, sous forme de capital et prime d'émission, est devenue effective le 9 septembre 2011 avec le versement des fonds.

— Fonds de garantie des dépôts : La Banque Postale, avec l'obtention de son agrément bancaire (fin 2005), était pendant une période de cinq ans sous le régime de nouveau cotisant au Fonds de garantie des dépôts. A la suite d'un changement de règlement intérieur du Fonds de garantie en 2007 qui permettait désormais l'affectation des cotisations ordinaires sous forme de dépôts de garantie, une erreur a été commise dans l'enregistrement des cotisations supplémentaires. Celles-ci, bien que définitivement acquises au Fonds, ont été affectées par La Banque et le Fonds de garantie, au même titre que les cotisations ordinaires, sous forme de dépôt de garantie au lieu d'être enregistrées dans le produit net bancaire. Cette cotisation supplémentaire n'est plus due à compter de 2011. La correction d'erreur, constatée au 1er semestre de l'année 2011, amène à corriger la situation nette du groupe à hauteur de 49,8 M€ correspondant au montant net d'impôt des cotisations supplémentaires pour les années antérieures à l'exercice en cours.

— Assurance dommages : La Banque Postale Assurance IARD a poursuivi le lancement de son offre avec un déploiement progressif sur l'ensemble du réseau des conseillers en bureaux entre avril et novembre de cette année et une campagne média soutenue. A fin 2011 près de 200 000 contrats ont été souscrits.

— Centralisation du Livret d'épargne populaire : La Banque Postale a négocié avec la Caisse des dépôts et consignation une réduction progressive du taux de centralisation des encours de livret d'épargne populaire. Cette ré-intermédiation progressive des encours s'est faite entre avril à juin. Le taux de centralisation a été ramené de 85% à 70%

— Déménagement sur le site du 115 rue de Sèvres : La Banque Postale a emménagé à partir du mois d'avril dans son nouveau siège social, au 115 rue de Sèvres à Paris. Cet emménagement a été l'occasion de rationaliser également le nombre de sites occupés par les équipes du siège puisque désormais les équipes sont situées sur deux implantations principales à Paris pour le siège social et à Issy-les-Moulineaux pour le siège central.

— Financements des collectivités locales : Le 10 février 2012, le Conseil de surveillance de La Banque Postale et le Conseil d'administration du groupe La Poste, ont approuvé le modèle de financement des collectivités locales établi dans le cadre des négociations entre La Banque Postale, la Caisse des dépôts et consignations, Dexia SA, Dexia Crédit Local et associant désormais l'Etat français.
Ce nouveau modèle de financement des collectivités locales s'appuie sur la création d'une co-entreprise détenue à 65 % par La Banque Postale et à 35 % par la Caisse des dépôts et consignations, qui aura pour ambition de mieux servir les collectivités locales en matière de financement. La co-entreprise aura le statut d'établissement de crédit et se chargera de la commercialisation et des prestations de services associées à la gestion des nouveaux crédits qu'elle produira.
La nouvelle offre de financement sera constituée d'une gamme de crédits simples, adossés en liquidité avec une tarification transparente. Pour refinancer ces nouveaux crédits, la co-entreprise de La Banque Postale et de la Caisse des dépôts et consignations s'appuiera sur la société de crédit foncier Dexia Municipal Agency (Dexma), désormais adossée à une société de moyens[U+xf02a], et contrôlée, par un holding public dont l'Etat français, la Caisse des dépôts et consignations et La Banque Postale seront actionnaires.
Ainsi, La Banque Postale pourra suivre les modalités de gestion de ses nouveaux crédits et pourra se renforcer progressivement au capital du holding public en fonction de la production de crédits confiés à Dexma.
Pour proposer rapidement leur nouvelle offre, La Banque Postale et la Caisse des dépôts et consignations, au sein de leur filiale commune, utiliseront un certain nombre d'outils et de ressources de Dexia Crédit Local.
En outre, afin de répondre à l'ensemble des besoins en matière de financement local, La Banque Postale sera également en mesure de proposer aux acteurs du secteur local une offre de financement, notamment de court terme.

2.3. Chez CNP Assurances :
— Crise de la dette souveraine : Au 31 décembre 2011, l'exposition brute du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 111 Mds €, soit une exposition estimée de 6,7 Mds € nette de participation différée et d'impôts différés.

A l'exception du cas particulier de la dette grecque détaillé ci-après, aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.
Concernant les titres de dette souveraine grecque, l'exposition brute après comptabilisation d'une dépréciation en 2011 s'élève à 578,4 M€ soit 22,7 M€ net de participation différée et d'impôts différés). Pour ces titres, l'illiquidité des marchés, particulièrement observée depuis le 2ème trimestre 2011 sur les titres détenus, a conduit le groupe CNP Assurances à utiliser un modèle de valorisation pour déterminer leur juste valeur.
En l'absence de prix de marché observables sur les lignes détenues et, en considération des incertitudes sur les délais et les modalités de mise en oeuvre du plan de soutien négocié en octobre 2011, le groupe CNP a constaté sur l'exercice 2011 une dépréciation cumulée des titres grecs de 1,3 Mds € (soit un impact net de 59,8 M€ sur le résultat net). Cette dépréciation, calculée par souche, représente en moyenne 70% du nominal et reflète la meilleure estimation possible des effets de la participation exceptionnelle du secteur privé au plan de soutien. La conclusion du plan de soutien du secteur privé et la façon dont le groupe CNP Assurances souhaitera participer permettront de préciser, d'une part, la valorisation financière des nouveaux titres qui pourront vraisemblablement être reçus en échange et d'autre part, les conséquences comptables définitives du plan de soutien à la Grèce.

— Crise des marchés actions : Au-delà de la crise des dettes souveraines, les places boursières européennes ont subi une défiance généralisée des investisseurs du fait de leur appréciation des perspectives de croissance et de désendettement de la zone euro et des difficultés des gouvernements à s'accorder sur les solutions à apporter à la crise : l'année 2011 a vu un recul de 17,5% pour l'Eurostoxx et de 17% pour le CAC 40.
Cette évolution défavorable des marchés actions s'est notamment traduite pour le groupe CNP Assurances par un impact défavorable sur le résultat du fait des impairments nets comptabilisés sur les actions et autres instruments financiers pour 1,4 Mds € avant impact de la comptabilité reflet et des impôts différés (soit 193,8M€ net de comptabilité reflet et d'impôts différés).

— Test de dépréciation des goodwills : Pour les goodwill correspondants aux filiales espagnoles, brésiliennes et chypriotes, les tests de dépréciation réalisés à partir des hypothèses de la planification stratégique n'ont pas conduit à constater d'impairment. Concernant la filiale italienne et le goodwill correspondant, le groupe CNP Assurances a constaté que sur le dernier trimestre 2011, le spread moyen des emprunts d'Etat italien s'est fortement écarté par rapport aux neuf mois précédents et a décidé d'actualiser au 31 décembre le test sur la filiale italienne. Cet écartement est le reflet d'inquiétudes macro-économiques dans un contexte financier tendu pour la zone Euro et particulièrement pour l'Italie. Il a incité le groupe CNP Assurances à relever, de façon temporaire, la prime de risque de 315 bps dans son calcul de la valeur d'utilité de l'UGT italienne. De fait, il se traduit mécaniquement par un renchérissement du coût des options et garanties financières des contrats d'épargne euro de la filiale CNP Unicredit Vita et par le constat d'un impairment de 75 M€ sur l'UGT italienne.

— Remboursement et émission de dettes subordonnées : CNP Assurances a procédé en date du 11 avril 2011 à l'exercice de son option de remboursement des 750 M€ des titres subordonnés émis le 11 avril 2001.
En anticipation de ce remboursement, CNP Assurances a émis le 7 avril 2011 deux tranches de dette obligataire subordonnée dont les caractéristiques sont les suivantes :
– 700 millions libellés en euros à échéance 2041, portant intérêt au taux fixe de 6,875 % du 7 avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2021 et à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (step up) de 100 points de base postérieurement au 30 septembre 2021.
– 300 millions libellés en livres sterling à taux fixe puis variable à échéance 2041, portant intérêt au taux fixe de 7,375 % du 7 avril 2011 jusqu'au 30 septembre 2021 et à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (step up) de 100 points de base postérieurement au 30 septembre 2021.

— Mise en place d'un partenariat entre CNP Assurances et GDF Suez : Un consortium public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des dépôts et consignations a posé les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez reposant sur une prise de participation de 25% du capital de GRT Gaz pour un montant de 1,1 milliard d'euros le 12 juillet 2011.
Cette prise de participation est réalisée par l'intermédiaire d'une société holding contrôlée conjointement par les membres du consortium. La structure holding financera l'investissement par une augmentation de capital souscrite par CNP Assurances à hauteur de 54,4% pour 358 M€ et par une émission de dette à hauteur de 500 M€, intégralement souscrite par les membres du consortium (dont 270 M€ par CNP Assurances).
La signature de l'opération a eu lieu le 27 juin 2011 pour une date de réalisation de la transaction le 12 juillet.
Les titres de participation dans le holding (358 M€), ainsi que les titres de dettes (270 M€), sont comptabilisés dans le bilan du Groupe en titres disponibles à la vente.

Note 1. – Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolides

1.1. Cadre réglementaire. — En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé, d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1er janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n°2086/2004 de la Commission Européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur, certaines des opérations de macro couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).
Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.
Les effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, le bilan, le compte de résultat ainsi que les règles spécifiques de première application retenues selon la norme IFRS 1 ont été détaillés dans le rapport annuel 2007.
Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

— Présentation des états financiers : En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe a utilisé le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2009 R04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

1.2. Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1 janvier 2011 :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'Union européenne
Amendement à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les 1ers adoptants IFRS »	24 juin 2010
Amendement à IFRS 2 «Transactions intra groupe réglées en trésorerie »	24 mars 2010
Amélioration annuelle des IFRS (2010)	18 février 2011
Amendement à IFRS 1 révisée « Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7 »	1er juillet 2010
Amendement à IAS 32 « Classification de droits de souscription »	24 décembre 2009

IFRIC 19 «Extinction d'un passif financier par émission d'instruments de capitaux propres »	24 juillet 2010
Amendement à IFRIC 14 « Paiement d'avances dans le cadre d'une exigence de financement minimal »	20 juillet 2010
Amendement à IAS 24 R « Informations à fournir sur les parties liées »	20 juillet 2010

Le Groupe n'est pas concerné par ces normes et interprétations ou leur application ne présente pas d'incidence significative sur la période.

1.3. Normes et interprétations non encore appliquées. — L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoires au 31 décembre 2011. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

— Autres normes ou interprétations :

Normes ou Interprétations	Date de publication par l'IASB	Date d'adoption par l'Union européenne
IFRS 9 « Instruments financiers classification et évaluation »	12 novembre 2009	Ces textes n'ont pas fait l'objet à ce jour d'une adoption par l'Union européenne
Amendement à IAS 12 « recouvrement des actifs sous jacents »	20 décembre 2010	
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12 mai 2011	
IFRS 11 « partenariats »	12 mai 2011	
IFRS 12 « Informations à fournir dans les participations dans d'autres entités »	12 mai 2011	
IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »	12 mai 2011	
IAS 27R « Etats financiers individuels »	12 mai 2011	
IAS 28R « Participations dans des entreprises associées et dans des co-entreprises »	12 mai 2011	
Amendement à IAS 19 « Avantages au personnel »	16 juin 2011	
Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers »	16 juin 2011	
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	

Le groupe est en cours d'analyse de l'incidence éventuelle de ces textes sur ses comptes.

1.4. Principes d'élaboration des comptes consolidés :
1.4.1. Détermination du périmètre de consolidation. — Les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable arrêtés au 31 décembre 2011 dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble. Les entités exclues bien que répondant à des critères de contrôles sont écartées aux regards de trois critères non cumulatifs d'un pourcentage exprimé sur le bilan, le produit net bancaire et le résultat net mais également en fonction des trajectoires financières pluriannuelles.

1.4.2. Méthodes de consolidation. — Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont à tout moment exerçables ou convertibles.
Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

— Intégration globale : Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie comme le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :
– soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale,
– soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes,
– soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

— Intégration proportionnelle : Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
Le référentiel IFRS définit le contrôle conjoint comme le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.
Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

— Mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.
L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du

moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote. Cette présomption peut être réfutée s'il est démontré l'absence d'influence notable malgré la détention de plus de 20 % des droits de vote. A contrario, l'influence notable peut être démontrée même si le seuil des 20 % n'est pas atteint.

— Cas particulier des entités ad hoc : Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.
Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :
– les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
– le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
– le Groupe à la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
– le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.
A ce jour, le Groupe ne détient pas d'entités ad hoc susceptibles d'être consolidées.

1.4.3. Règles de consolidation :
— Retraitements et éliminations : Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.
Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au
Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

— Conversion des états financiers des filiales étrangères : Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la clôture.
Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.
La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Gains ou pertes latents ou différés – Ecarts de conversion ».

Lors de l'établissement de ses premiers comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS, le Groupe a fait usage de l'option offerte par la norme IFRS 1 permettant le transfert en réserves consolidées des écarts de conversion cumulés à cette date. Cette option s'est appliquée uniquement aux entités étrangères du groupe CNP Assurances devenu premier adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005. En cas de cession ultérieure de ces entités le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion générés à partir du 1er janvier 2006.

— Regroupements d'entreprises :
– Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 : Les regroupements d'entreprises sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition.
Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts directement encourus dans le cadre de l'opération entrent dans le coût d'acquisition.
Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (2004) « Regroupements d'entreprises ». Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.
L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique Ecarts d'acquisition ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.
Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.
Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.
Lorsque la valeur recouvrable du sous-jacent, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'entité concernée, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.
La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.
Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comme une transaction au sein des capitaux propres.
– Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010 : L'adoption de la norme IFRS 3 révisée vient modifier certaines des règles décrites ci-dessus de la manière suivante, pour les principales :
Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.
Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat.
Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus potentielle comme antérieurement) à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être estimée de manière fiable.
Les intérêts minoritaires peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués soit à leur juste valeur soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise, ce dernier traitement correspondant à la méthode antérieure décrite ci-dessus. Le choix entre ces deux traitements est effectué pour chaque regroupement d'entreprises.
A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.
– Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale : Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.
En l'état actuel des textes, les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe à enregistrer au titre des engagements de rachat des intérêts minoritaires une dette avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a choisi d'enregistrer en moins des capitaux propres l'écart entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires, représentant la contrepartie de la dette.
Les variations ultérieures sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.
La quote-part de résultat afférente aux actionnaires minoritaires détenteurs des options de rachat est présentée au compte de résultat consolidé en « Intérêts minoritaires ».

— Intégration des activités d'assurance : Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.
Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :
– Les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher.
– Les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.
Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.
Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.
En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.
A chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe mettent en oeuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

— Provisions techniques et mathématiques : Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.
Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.
Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.
L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.
Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

— Participation aux bénéfices différée active : La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.
La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.
Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.
La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.
Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels.
De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

1.4.4. Informations sectorielles. — Le Groupe est géré en 3 pôles d'activité distincts :
— le Pôle Banque de Détail qui regroupe les activités de banque ou d'établissements de crédit ainsi que les SCI détenant les immeubles d'exploitation et la holding du Groupe
— le Pôle Gestion d'actif qui regroupe les sociétés de gestion des OPCVM du Groupe ainsi que la gestion sous mandat de la clientèle patrimoniale
— le Pôle Assurances qui regroupe les sociétés d'assurance dommage, prévoyance, vie et santé, individuelle ou collective.
Les informations sectorielles de l'Annexe sont présentées sans réallocation de fonds propres ni de rémunération de ces fonds propres. Les résultats sectoriels sont présentés en ventilant les charges et produits des secteurs internes et externes à chaque secteur. L'impôt présenté est l'impôt réel à chaque secteur. Les éventuelles dépréciations d'écart d'acquisition sont présentées dans le secteur de l'entité concernée. Les éléments d'actifs et de passif sont présentés après élimination des opérations réciproques.
Il n'est pas fait état de présentation par secteur géographique, l'activité du Groupe en dehors du marché domestique français étant non matérielle.

1.5. Règles de présentation et d'évaluation :
1.5.1. Opérations en devises. — A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.
Les actifs non monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires libellés en devise sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.5.2. Actifs et passifs financiers. — Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat).
Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des quatre catégories ci-dessous :

1.5.2.1. Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.
Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS – IFRS, La Banque Postale a maintenu les informations antérieurement requises et applicables aux comptes individuels.
Ainsi, sont distingués, parmi les créances dépréciées au sens des normes internationales, les encours douteux non compromis et compromis.

— Méthodes de déclassement : Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation.
Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.
Le déclassement en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois ; pour les prêts à la consommation il s'agit des dossiers qui, en fin de mois présentent un risque avéré et trois impayés ou plus, ou dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement.
La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.
Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée dans le Groupe.

— Dépréciation de prêts sur base individuelle : Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un évènement survenu après la mise en place d'un prêt – ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.
Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée.
Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.
Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

— Dépréciations collectives sur les prêts : Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse et, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits sensibles qui forment une sous-catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de 180 jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.
Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement, cette dernière étant calculée sur observation d'historiques. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.
Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

— Dépréciations des découverts : Les provisions constituées tiennent compte pour les douteux non clos des performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée. Pour les douteux clos, les provisions sont calculées selon des taux de recouvrement client basé sur des historiques plus longs.

— Engagements de financement : Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

— Engagements de garantie : Les engagements de garantie sont évalués selon des probabilités d'exercice de ces garanties. Les provisions sont constituées au passif.

1.5.2.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat : Les titres classés dans cette catégorie correspondent aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance auxquels s'ajoutent les actifs et les passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IAS 39, sous réserve du respect des conditions énoncées par la norme :
– Elimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées,
– Groupe d'actifs / passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur,
– Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés. Le Groupe a notamment choisi d'inscrire en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option certaines parts d'instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.
Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat », ainsi que les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values de cession réalisées. Les revenus perçus sur les titres à revenus fixes sont inscrits en « intérêts et produits assimilés ».

1.5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu et maturité fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qu'il n'a pas choisi de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente.
La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance sous peine de faire l'objet d'une sanction interdisant au Groupe la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.
Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêts sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par la norme IAS 39.
En date d'arrêté, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.
Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
En cas de signe objectif de dépréciation, une dépréciation est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. Cette dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

1.5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente : Les actifs financiers disponibles à la vente constituent une catégorie par défaut et comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».
Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

— Dépréciations : Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée significative lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu au moins 40 % de sa valeur entre la date de son acquisition et la date de clôture. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée durable dès lors qu'elle s'étend sur une période de plus de 24 mois de baisse persistante. Dans ce cas, le Groupe analyse, en fonction du niveau de matérialité des moins-values latentes, s'il y a lieu de constater des dépréciations par le résultat.
Cette démarche n'exclut pas l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation.
Par ailleurs, le groupe CNP Assurances utilise dans le cadre de sa gestion de société d'assurance des critères propres pour déterminer les indices de dépréciations sur les titres disponibles à la vente. Ces critères ne sont pas ré estimés lors de la mise en équivalence de la CNP dans les comptes consolidés du Groupe pour prendre compte le cadre de gestion management et risque inhérent à l'activité de cette dernière.
Pour les instruments de dettes tels que les obligations une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.
Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

1.5.2.5. Date d'enregistrement : Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

1.5.2.6. Reclassement d'actifs financiers : Un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement enregistré dans la catégorie des Actifs financiers disponibles à la vente qui n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance peut être reclassé dans la catégorie Prêts et Créances.
Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché à la date du reclassement et les actifs financiers ainsi transférés sont ensuite évalués selon les règles applicables à leur nouvelle catégorie. Le prix de transfert à la date du reclassement constitue le coût initial de l'actif pour la détermination d'éventuelles dépréciations. Un nouveau TIE est alors calculé pour faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement de l'instrument. En parallèle, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.5.2.7. Dettes : Les dettes, qui ne sont pas classées dans les passifs financiers à la juste valeur, sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des coûts de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistré au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées » sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

— Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle : Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

— Dettes représentées par un titre : Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.
Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission puis sont valorisées les arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

— Dettes subordonnées : Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

1.5.2.8. Distinction entre dettes et capitaux propres : Titres super subordonnés à durée indéterminée : Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité.
Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques contractuelles, les titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe CNP sont qualifiés d'« instruments de dettes ».

1.5.2.9. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture : Au sens d'IAS 39, un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :
– sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un d'instrument financier, du prix de matière première, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
– il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
– il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :
— Dérivés détenus à des fins de transaction : Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

— Dérivés de couverture : Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Ils sont comptabilisés

au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie « Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.
Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.
Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.
– Couverture de juste valeur : La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.
La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.
Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.
En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.
– Macro-couverture : Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.
Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.
Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrit supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».
– Couverture de flux de trésorerie : La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.
La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».
La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.
Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapporté immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.
– Couverture d'un investissement net libellé en devises : Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.
– Dérivés incorporés : Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

— Day one profit : Le Groupe ne dégage pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

1.5.2.10. Engagement de garantie :
— Garanties financières : Un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.
Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

1.5.2.11. Détermination de la juste valeur ou valeur de marché : La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.
La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.
Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.
A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts…), les dépôts-repo.
Les instruments financiers sont présentés dans la note 6.2 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :
– Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.
Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (futurs, options…).
– Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, floors…
– Niveau 3 : Instruments valorisés à l'aide de données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)
Il s'agit principalement des titres de participation non cotés.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Les titres de participation non consolidés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.
Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

1.5.2.12. Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers : Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété a été transféré à un tiers.
Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.
Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.
Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

— Opérations de pension livrée : Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.
Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêtés suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

— Opérations de prêts de titres : Les prêts /emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

1.5.2.13. Compensation des actifs et passifs financiers : Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.5.3. Opérations de location financement. — Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.
La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.
Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.
Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.
En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenue pour le calcul de l'investissement net la valeur actualisée de cette baisse est comptabilisée en charges des autres activités par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

1.5.4. Immobilisations corporelles et incorporelles. — Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation c'est-à-dire utilisées à des fins administratives. Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement.
Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers sont activés.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.
Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.
Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.
Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.
Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre 10 et 80 ans :
— Gros oeuvre : 80 ans
— Toitures : 60 ans
— Menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans
— Gros équipements : 20 ans
— Petits équipements, agencements : 10 ans
Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis entre 3 ans et 7 ans selon leur durée d'usage.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés et au minimum une fois par an.
S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.
Les dotations aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.
Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.5.5. Comptes d'épargne à régime spécial. — Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.
Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :
– obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouvert avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations

– obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.
Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions ») et dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.
Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en terme de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.
Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.
Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.
Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.
Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.
Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

1.5.6. Provisions. — Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages au personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.
Les dotations et les reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondantes à la nature des dépenses futures concernées.

1.5.7. Produits et charges d'intérêts. — Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

1.5.8. Produits et charges de commissions. — Le Groupe comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché :
Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement).
Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).
Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

1.5.9. Coût du risque. — Le coût du risque de crédit comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des titres à revenus fixe, des prêts et créances à la clientèle ainsi que les dotations et reprises de relatives aux engagements de garantie donnés, les pertes sur créances et les récupérations de créances amorties.

1.5.10. Impôts sur le résultat :
— Impôts exigibles : La Banque Postale et neuf de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % font partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste : SF2, La Banque Postale Conseil en Assurances, les SCI CRSF DOM et CRSF Métropole, La Banque Postale Crédit Entreprises, Easybourse, OFC Finance, La Banque Postale Asset Management et La Banque Postale Structured Asset Management.
Avec la modification de la Loi de finances pour 2011, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué diffère selon le niveau de chiffre d'affaires des sociétés. Pour celles dont le chiffre d'affaires excède 250 M€, il sera appliqué un taux de 36,10% et 34,43% dans les autres cas.

— Impôts différés : Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale, sauf exception.
Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.
Le Groupe n'active les reports déficitaires des filiales que dans la mesure où ces entités montrent par le biais d'un plan d'affaires pluriannuel leur capacité de les récupérer sur un horizon déterminé et raisonnable.
Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.
En raison de l'instauration d'une contribution exceptionnelle d'impôt société et de son caractère temporaire, le taux d'impôt différé utilisé dans les comptes au 31 décembre 2011 sera maintenu à 34,43% sauf si des différences temporaires se dénouent de manière certaine en 2012.

1.5.11. Avantages au personnel. — Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories :

— Avantages à court terme : Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.
Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

— Avantages à long terme : Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme par exemple le compte épargne temps.
Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

— Indemnités de fin de contrat de travail : Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation

du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, de la table de mortalité (INSEE TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

— Avantages postérieurs à l'emploi : Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.
Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de "régime à cotisations définies", qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.
Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite.
Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.
Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions,…) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de revalorisation des traitements et salaires, …).
La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.
Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.
Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :
– des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
– des hypothèses de départ à la retraite
– des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle au titre de 2010 et 2009, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2011 (zone euro)	3,7 %	4,7 %	4,8 %	4,7 %
Taux d'actualisation 2010 (zone euro)	3,2 %	4,0 %	4,3 %	4,7 %

1.5.12. Paiement fondé sur des actions. — Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par certaines filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.
Les plans de paiement fondés sur des actions initiés par ces filiales sont du type de ceux dont le dénouement est réalisé par remise d'espèces. Une charge est comptabilisée dans les comptes du Groupe, dans la rubrique « frais de personnel », à compter de la date d'octroi des plans aux salariés à hauteur de la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la durée d'acquisition des droits par la contrepartie d'une dette réévaluée à la juste valeur à chaque arrêté.

1.5.13. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées. — Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».
Dans ce cadre les actifs cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur prix de vente estimé.

1.5.14. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers. — La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc…de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.
Principales évaluations nécessitant la formulation d'hypothèses et d'estimations :
— L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments complexes non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui dans certains cas intègrent des paramètres jugés non observables,
— La détermination de la valeur de marché des titres de participation non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente »,
— L'évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût et pour lesquels une information sur la juste valeur doit être donnée en annexe,
— Les évaluations opérées au titre du risque de crédit : les provisions calculées sur base portefeuille font appel en particulier à des estimations de probabilité de défaillance et généralement au jugement d'expert,
— Les calculs relatifs aux charges liées aux avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires,
— L'évaluation des provisions autres que liées au risque de crédit fait également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. En particulier, l'évaluation de la provision Epargne Logement utilise des hypothèses d'évolution des comportements clients fondées sur des observations historiques ne préjugeant pas nécessairement de l'avenir,
— La valeur des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises.
— Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition intègrent par construction un certain nombre d'hypothèses,
La mesure de l'efficacité des couvertures mises en place nécessite la formulation d'hypothèses sur l'évolution des risques couverts et d'estimations de leur impact sur la relation de couverture,
La valorisation des engagements de rachat des minoritaires.

Note 2. – Exposition aux risques et ratios reglementaires.

2.1. Politique de maitrise des risques. — La Direction des Risques (DDR) est l'entité dédiée à la maîtrise et au contrôle permanent des risques de La Banque Postale. Elle a reçu pouvoir du Directoire, à qui elle est directement rattachée, pour la définition et la mise en oeuvre du dispositif de maîtrise et de surveillance des risques financiers et opérationnels de l'établissement.

Les principes en matière de maîtrise et de surveillance des risques sont décrits dans « La Politique de maîtrise des risques ». Ce document, rédigé par la Direction des Risques, est révisé au moins annuellement dans le cadre d'un processus faisant intervenir le Directoire et le Comité des Risques pour validation, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance pour information.
Ces grands principes sont ensuite déclinés en limites opérationnelles revues périodiquement en fonction notamment de l'évolution de l'activité, du montant des fonds propres ou de la conjoncture. Ces limites sont validées par le Comité des Risques de l'établissement, présidé par un membre du Directoire.
Les limites opérationnelles sont calibrées de sorte à garantir le respect des principes et limites globales figurant dans la politique de maîtrise des risques ainsi que celles prévues par la réglementation (notamment grands risques).
La DDR veille au respect des limites opérationnelles ainsi fixées et en rend compte au Directoire, notamment dans le cadre du Comité des Risques et au Comité d'Audit conformément à l'article 39 du règlement CRBF n° 97.02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

2.2. Organisation générale de la direction des risques. — La Direction des Risques, dont l'effectif cible à fin 2011 est de 70 collaborateurs, est constituée de trois pôles :
— la Direction des Risques de Marché et de Contrepartie (DRMC), couvre l'ensemble des risques liés à la pratique d'activités sur les marchés financiers et à la gestion du bilan,
— la Direction des Risques de Crédit, dédiée à la maîtrise et à la surveillance des risques de défaillance sur les crédits et facilités de caisses octroyés par la Banque à sa clientèle de détail,
— la Direction des Risques Opérationnels, en charge de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels ; elle regroupe également les fonctions prévues par la réglementation bancaire et financière, dédiées à la continuité des activités, la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des moyens de paiement.
Le dispositif de surveillance par la DDR concerne les risques portés par La Banque Postale. Toutefois cette direction peut être amenée à centraliser et analyser des indicateurs de risques spécifiques pour les filiales.

2.3. Les facteurs structurels de risques. — Les risques financiers (hors risques opérationnels) inclus dans le périmètre de surveillance de la Direction des Risques sont les risques de crédit, de contrepartie, les risques de marché, le risque global de taux et le risque de liquidité.

2.3.1. Risques de crédit. — Sur les activités de marché, le risque de crédit naît des opérations de trésorerie interbancaire (dépôts, prêts, pensions) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.
Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement CRBF n° 93-05 modifié.
Les tiers notés et autorisés à l'investissement sont, au 31 décembre 2011, au nombre de 135. Compte tenu des limites en vigueur, ils disposaient tous d'une notation interne au moins BBB, au moment de l'investissement. Néanmoins, des émetteurs ont vu leur notation dégradée à BB et BB+ en 2009 et 2011. Il s'agit d'émetteurs appartenant au secteur automobile et à la distribution principalement français et de la dette souveraine du Portugal.
Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité des Risques.
Sur les activités de banque de détail, le risque de crédit vient principalement des crédits immobiliers et dans une moindre mesure, des découverts et facilités de caisses accordés sur les comptes ouverts par les clients.
L'obtention en septembre 2011 de l'agrément du crédit aux entreprises a permis à La Banque Postale de développer une offre de crédit aux côtés de pools bancaires. Au 31/12/2011, cinq établissements avaient obtenu des crédits, qu'il s'agisse d'ouvertures de crédit confirmé ou de participation à des clubs deals. Il s'agit de caisses de prévoyance, de caisses de régime spécial et de sociétés françaises. Toutes ces entités sont notées au moins A.
Pour la description générale des systèmes de garantie, voir chapitre VI 2.4.2 p 123 du document de référence.

2.3.2. Risques de contrepartie. — Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme.
L'exposition est mesurée par la méthode de la valeur présente.
Ces opérations ont lieu principalement avec des contreparties bancaires. Dans ce cadre, elles sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.
L'activité de crédit aux entreprises autorisée depuis septembre 2011 génère des demandes ponctuelles de swaps des entreprises clientes, parallèlement aux demandes de crédit. Ces swaps ne font pas l'objet de collatéralisation. Ces opérations sont rares pour La Banque Postale : au 31/12/2011, une autorisation de swap avait été validée avec une entreprise.
Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des Risques de Marché et de Contrepartie, sont peu significatifs.

2.3.3. Risques de marché. — Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de trading à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).
Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 298 et 299 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.
— Mesure des risques : Les risques de variation de ce portefeuille de marché, définis dans la politique de maîtrise des risques de La Banque Postale, sont appréhendés au travers d'indicateurs de sensibilité, d'une Value at Risk (99%, 1 jour) et de simulations de crises (stress-scénarii).
Ce portefeuille de marché est principalement exposé aux risques de variation des taux d'intérêt et des spreads de crédit et dans une moindre mesure aux marchés actions et aux cours de change.
Les méthodes de calcul de la VaR ainsi que les facteurs de risques qu'elle couvre sont en permanence ajustés afin de prendre en compte l'évolution des activités ou des produits négociés.
La pertinence et la fiabilité du modèle de VaR sont estimées au moyen d'une analyse ex-post visant à comparer les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille à la VaR.
Cette analyse repose sur un dénombrement des dépassements et un jeu de trois tests visant à vérifier le respect de certaines hypothèses sous-jacentes au modèle.
La bibliothèque de simulations de crises, composée de 43 scénarii à fin décembre 2011, intègre des évènements historiques (attentats du 11 septembre 2001, LTCM, …) et des scénarii hypothétiques calibrés à partir d'une analyse statistique des variations des facteurs de risque avec pour objectif de simuler le pire des cas sur une base décennale.
Cette bibliothèque est simulée mensuellement, et les résultats sont présentés mensuellement au Comité des Risques et semestriellement au Comité d'Audit.

2.3.4. Risques de liquidité. — Du fait des limites de l'agrément initialement délivré par le CECEI le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2011 un excédent de ressources important, l'encours de crédits aux particuliers ne représentant qu'un tiers des fonds déposés par la clientèle.
La Banque Postale n'est donc pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échéancés, sous forme de crédits immobiliers ou aux personnes morales, soit sous forme de titres de créances.
La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif non centralisé sous différents scénarii de stress, intégrant notamment des situations de décollecte importante sur les dépôts à vue.
La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits à la clientèle permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.
La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :
— Risque de liquidité tactique
– Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.
– Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en Comité des Risques.
— Risque de liquidité structurel
– Lié à l'évolution de la structure de bilan de la Banque.
– Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM.
– Gestion de ce risque délégué au Comité ALM dans le respect des principes et limites définies par le Comité des risques.
– Aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen – long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La Banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.
Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.
Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision annuelle de manière à les ajuster a minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement,...).
Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.
Même si le cadre mis en oeuvre par le Comité ALM et le Comité des Risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :
– Un programme de 20 milliards € de certificats de dépôts, dont le montant de titre émis varie entre 15 % et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme et de satisfaire la clientèle institutionnelle,
– Un programme de 10 milliards € d'EMTN mis en place en fin d'année 2006.
– Deux émissions de 500 millions d'euros et 750 millions d'euros de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, ont été réalisées respectivement en novembre 2006 et novembre 2010. L'émission de 500 millions d'euros a été remboursée en décembre 2011 ;
– Usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué d'obligations d'Etat, d'excellente qualité (67% AAA, en hausse de 3% par rapport à 2010) et rapidement mobilisables. A fin 2011, cette réserve de liquidité était composée à 93% de titres souverains (contre 97% fin 2010) ;
– Un accès au marché interbancaire,

2.3.5. Risque global de taux. — Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.
Il est encadré par une limite visant à limiter à 15% des fonds propres prudentiels, l'impact sur la valeur économique du bilan d'un choc de taux de 200 BP, conformément aux préconisations du Comité de Bâle sur la mesure du risque global de taux.
Cet indicateur est systématiquement présenté en Comité des Risques et en Comité ALM et semestriellement en Comité d'Audit.
Le risque de taux est principalement couvert par l'achat de titres obligataires à taux fixe, mais aussi dans une moindre mesure, par la mise en place de swaps d'intérêts couvrant la juste valeur ou les flux de trésorerie selon des sous jacents couverts, conformément à la réglementation IFRS applicable.

2.4. Expositions aux risques du groupe la banque postale :

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors Titres à revenu variable)	10 953	4 203
Instruments dérivés de couverture	272	335
Actifs financiers disponibles à la vente (hors Titres à revenu variable)	8 380	8 693
Prêts et créances sur les établissements de crédit	74 882	73 494
Prêts et créances sur la clientèle	45 083	39 214
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	35 377	37 413
Expositions au bilan nettes de dépréciation	174 947	163 352
Engagements de financements donnés	14 278	11 896
Engagements de garanties données	2 861	2 607
Expositions au hors-bilan nettes de dépréciation	17 139	14 503
Total de l'exposition nette	192 086	177 855

2.4.1. Risques de crédit sur opérations de marché :
— Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros) :

Catégorie	31/12/11				
	Souverain	Bancaire	Corporate	Titrisation	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 472	9 082	312		10 866

Actifs financiers disponibles à la vente	2 434	6 212	670	3	9 319
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 305	73 165	12	400	74 882
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	32 915	2 356	106		35 377
Expositions au bilan nettes de dépréciation	38 126	90 815	1 100	403	130 444

Notation	31/12/11				
	AAA	AA	A	Autres	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 271	3 232	5 191	172	10 866
Actifs financiers disponibles à la vente	5 695	1 094	1 467	1 063	9 319
Prêts et créances sur établissements de crédit	72 171	1 735	901	75	74 882
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	23 798	9 056	1 299	1 224	35 377
Expositions au bilan nettes de dépréciation	103 935	15 117	8 858	2 534	130 444

Zone géographique	31/12/11			
	France	Zone euro	Hors zone euro	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	9 805	825	236	10 866
Actifs financiers disponibles à la vente	7 912	948	459	9 319
Prêts et créances sur établissements de crédit	73 489	1 020	373	74 882
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 685	11 703	989	35 377
Expositions au bilan nettes de dépréciation	113 891	14 496	2 057	130 444

— Au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros) :

Catégorie	31/12/10				
	Souverain	Bancaire	Corporate	Titrisation	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	192	3 550	412		4 153
Actifs financiers disponibles à la vente	4 895	4 304	601	4	9 805
Prêts et créances sur établissements de crédit	254	73 040		200	73 494
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	36 373	848	193		37 413
Expositions au bilan nettes de dépréciation	41 714	81 741	1 206	204	124 865

Notation	31/12/10				
	AAA	AA	A	Autres	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	675	1 261	2 138	78	4 153
Actifs financiers disponibles à la vente	3 721	3 006	1 035	2 043	9 805
Prêts et créances sur établissements de crédit	68 950	3 286	1 121	137	73 494
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 042	11 770	1 426	175	37 413
Expositions au bilan nettes de dépréciation	97 387	19 324	5 720	2 433	124 865

Zone géographique	31/12/10			
	France	Zone euro	Hors zone euro	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	3 206	948		4 153
Actifs financiers disponibles à la vente	6 433	2 981	391	9 805

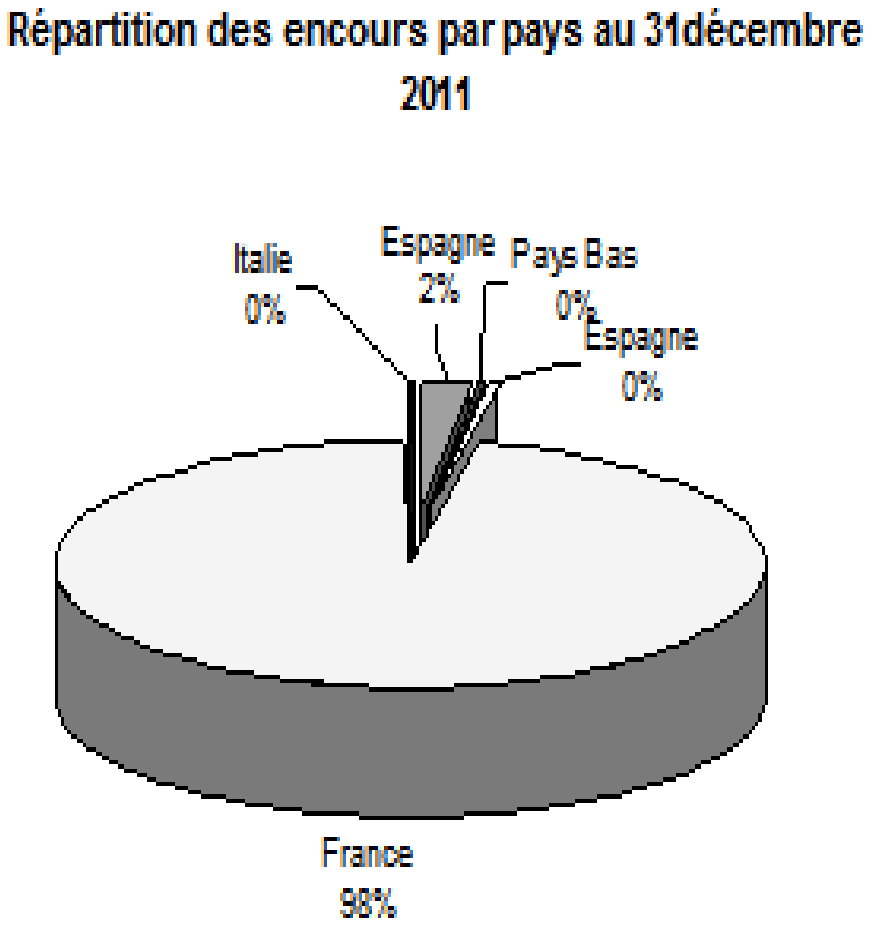
Prêts et créances sur établissements de crédit	72 787	140	567	73 494
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	22 017	14 325	1 072	37 413
Expositions au bilan nettes de dépréciation	104 442	18 394	2 030	124 865

— Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance : Il s'agit d'actifs de bonne qualité, essentiellement constitués de créances émises ou garanties par des Etats de la zone euro ainsi que le montrent les tableaux ci-dessus (chiffres exprimés en millions d'euros). Les émetteurs souverains notés AAA représentent 68,5 % des positions sur Souverains.

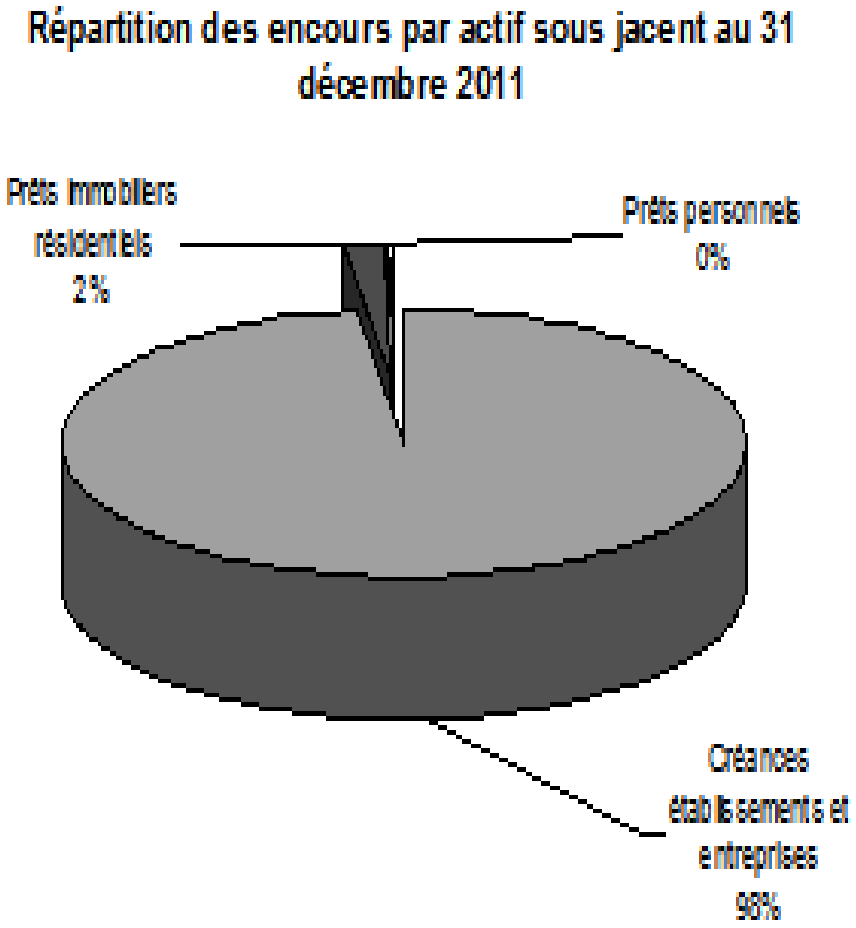
— Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent à la fois des titres et des dérivés. Est précisée ci-dessus la décomposition des titres, ces derniers représentant l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.
Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les trois tableaux ci-dessus (chiffres exprimés en millions d'euros).

— Prêts et créances sur les établissements de crédit : Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôt ou de prêt / emprunt de titres.
Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).
A fin décembre 2011, La Banque Postale dispose de 73,5 Mds € de dépôts interbancaires.
Il s'agit principalement de dépôts réalisés avec la Caisse des dépôts et consignation, en adossement des fonds collectés sur les livrets de développement durable, livrets A et LEP. Le reliquat des dépôts interbancaires est réalisé avec des banques françaises dont la notation est supérieure ou égale à A+.
Le risque de contrepartie sur les opérations de prêt / mise en pension de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne traite ces instruments qu'après finalisation d'un contrat cadre qui inclut la mise en place d'un collatéral. Pour cette raison, le risque de crédit sur les repo est quasi nul au 31/12/2011.

— Point spécifique sur les titrisations : La Banque Postale a une exposition de 412,7 M€ sur les titrisations qui se répartissent en actifs financiers disponibles à la vente (3 M€), prêts et créances sur établissements de crédit (400 M€) et prêts et créances sur la clientèle (10 M€). Un investissement a été réalisé en 2011 avec Oséo Financement, en adossement des livrets A et LDD. Les autres investissements sur cette classe d'actifs ont été apportés à La Banque Postale lors de sa création en 2006 et sont gérés en extinction depuis lors. Pour ces raisons, le portefeuille de titrisation est de bonne qualité : toutes les tranches sur lesquelles La Banque Postale a investi sont notées AAA et plus de 90 % des positions sont détenues en France.
La répartition géographique des titrisations de La Banque Postale se présente comme suit :



Au 31 décembre 2011, La Banque Postale n'a pas connaissance d'une dégradation significative de la qualité de crédit des sous-jacents de son portefeuille de titrisations. Ces actifs sous-jacents sont principalement constitués de créances françaises sur établissements et entreprises.
La partie la plus importante de l'encours de titrisation est constituée de créances auprès des établissements et entreprises liées à la titrisation de Oséo Financement.
La répartition de l'encours de titrisation de La Banque Postale par type d'actif sous-jacent se présente comme suit :



— Complément d'information sur les expositions souveraines : Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales, les administrations centrales et entreprises bénéficiant d'une garantie de l'Etat.
Les expositions présentées ci-dessous reprennent les expositions des filiales détenues à 50% et plus.
Les informations relatives aux expositions sur la CNP sont notamment indiquées dans les faits marquants ou dans l'information financière publiée par cette dernière.
Expositions souveraines ayant fait l'objet d'un plan de soutien (Grèce, Irlande, Portugal) :
Les expositions du secteur Assurance étant très peu significatives, elles ne sont pas présentées distinctement du portefeuille des expositions bancaires.

— Recensement par catégorie :

(En million d'euros)	Portefeuille bancaire			Port. Bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Bilan après dépréciations	Hors bilan (2)	Total net
	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance					
Grèce		1,7	43,7	45,4		45,4	51,0	96,3
Irlande		0,9		,9		0,9	85,9	86,8
Portugal		5,3	1 156,8	1 162,1		1 162,1	125,0	1 287,1

(1) Les valeurs présentées sont exprimées en valeur nette comptable au bilan
(2) Les montant hors bilan correspondent aux expositions indirectes à travers des garanties données notamment à des OPCVM du groupe

— Représentation des gains et pertes latentes inscrites en réserves :

(En million d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Gains et pertes latents inscrits en réserve	Niveau de hiérarchie de JV
Grèce	1,7		N2
Irlande	0,9	-0,1	N1
Portugal	5,3	-3,2	N1

— Impact des dépréciations :

(En million d'euros)	Total	Dont dépréciations	Total avant dépréciations
Grèce	96,3	241,3	337,6
Irlande	86,8		86,8
Portugal	1 287,1		1 287,1

Le montant de la dépréciation sur les expositions directes a été évalué à 71,9% sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance en utilisant un modèle de cash flow prévisionnel basé sur un scénario d'abandon partiel en nominal et d'échange pour le solde en des titres de maturité mixte correspondant au cadre des négociations entre la Grèce et ses créanciers privés représentés par l'IIF. Par ailleurs une dépréciation complémentaire, a été enregistrée, en coût du risque, en appliquant ce taux de dépréciation aux expositions indirectes provenant d'OPCVM du Groupe bénéficiant d'une garantie en capital ou performance pour déterminer le montant de la provision pour engagement par signature à constituer.

— Représentation par maturité :

(En million d'euros)	Total	Durée restant en années						
		1	2	3	4	5	<10	>10
Grèce	96,3			32,7	19,3	0,1	43,7	5,0
Irlande	86,8			85,9		0,9		
Portugal	1 287,1		85,1	247,3	536,5	414,8	1,9	1,5

— Expositions souveraines dans les autres pays :

(En million d'euros)	Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total expositions directes(1)	Total expositions directes et indirectes(2)	Exposition en %
Grèce	45	0	45	96	0,2%
Irlande	1	0	1	87	0,2%
Italie	2 733	50	2 783	2 959	7,6%
Portugal	1 162	0	1 162	1 287	3,3%
Espagne	1 600	0	1 600	1 632	4,2%
Total GIIPES	5 540	50	5 591	6 062	15,5%
Allemagne	4 492	0	4 492	4 492	11,5%
Autriche	247	0	247	281	0,7%
Belgique	1 316	0	1 316	1 316	3,4%
France	24 112	1 422	25 533	25 593	65,5%
Grande-Bretagne	1	0	1	1	0,0%
Luxembourg	22	0	22	22	0,1%
Pays bas	13	0	13	13	0,0%
Pologne	7	0	7	7	0,0%
Slovaquie	1	0	1	1	0,0%
Slovénie	2	0	2	2	0,0%
Suède	1	0	1	1	0,0%
Supra-national	347	0	347	347	0,9%

Total Europe	30 561	1 422	31 982	32 076	82,1%
Reste du monde	955	0	955	955	2,4%
Total	37 057	1 472	38 529	39 093	100,0%

Recensement sur le périmètre EBA incluant les administrations locales et régionales ou les organismes bénéficiant d'une garantie d'Etat
(1) Expositions directes : valeur nette comptable (y compris dépréciation) des expositions pour compte propres
(2) Expositions indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du groupe

2.4.2. Risques de crédit sur opérations à la clientèle :
— Présentation des risques :
Les activités de La Banque Postale générant un risque de crédit comprennent :
– les prêts immobiliers aux particuliers et aux SCI,
– les découverts et les moyens de paiement octroyés aux particuliers,
– les crédits à la consommation distribués par la filiale spécialisée, La Banque Postale Financement, ainsi que ceux consentis par La Banque Postale aux personnels du Groupe La Poste,
– les micro-crédits personnels,
– les financements et les moyens de paiement accordés aux personnes morales de droit privé ou de droit public, tant par La Banque Postale elle-même que par ses filiales spécialisées.
La Banque Postale a obtenu en septembre 2011, l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour proposer des financements destinés aux personnes morales (« PMO ») et, pour ce faire, s'appuie notamment sur une filiale dédiée, La Banque Postale Crédit Entreprises (LBPCE).
La Banque Postale a retenu une approche prudente et une montée en gamme progressive.
Aussi, le déploiement de l'offre de crédits à de la clientèle est étalée sur plusieurs années après une phase de test sur des sites pilotes.
La mise en marché des premières offres a été conduite en septembre 2011 et concerne les produits suivants :
– la facilité de caisse, déjà couverte par l'agrément initial de La Banque Postale, dont l'utilisation sera progressivement étendue,
– le crédit bail mobilier, celui-ci a été mis en marché en partenariat avec un établissement prestataire apportant son expertise et prenant une part du risque de crédit,
– le crédit moyen terme pour le financement de la création et la reprise de TPE/Pros, celui-ci s'appuie pour l'instruction des dossiers sur des partenariats avec des réseaux spécialisés. Dans un premier temps, le crédit moyen terme est mis en marché également en partenariat avec un établissement prestataire apportant son expertise sur l'intégralité du processus crédit,
– le crédit aux grandes entreprises sous forme de crédits syndiqués

— Dispositif mis en oeuvre à La Banque Postale : La Direction des Risques de Crédit est chargée, au niveau du Groupe La Banque Postale, de définir les règles et les outils encadrant la prise de risque et la gestion du risque né, de surveiller l'application effective de ces règles et le bon fonctionnement des outils.
Elle suit l'évolution des risques grâce aux indicateurs qu'elle a définis; elle analyse les engagements les plus importants et s'assure du bon fonctionnement des comités d'engagement ; elle assure également une fonction de veille réglementaire et d'assistance vis-à-vis des acteurs opérationnels de la filière crédit.

— Maîtrise des activités exercées pour le marché des particuliers
– Directement par La Banque Postale :
La Direction des Risques de Crédit est responsable, au niveau national, des règles qui encadrent la prise de risque.
Elle fait évoluer les règles d'octroi et les règles d'engagement des crédits après avoir pris l'avis de la Direction de l'Activité Banque de Détail, de la Direction Commerciale et de la Direction des Opérations, avec pour objectif :
- d'accompagner le développement de l'offre et des activités de La Banque Postale dans le domaine de la distribution des crédits,
- de garantir la maîtrise de son coût du risque sur ses encours et sa production nouvelle,
- de garantir le respect de la réglementation en vigueur dans le domaine des crédits à la clientèle.
S'agissant de la gestion du risque né, la Direction des Risques est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction Juridique et la Direction des Opérations et de celles relatives au provisionnement des créances, en liaison avec la Direction Comptable.
Au-delà de ses limites de compétences propres, elle fait valider ces « règles du jeu » en Comité des Risques (présidé par un membre du Directoire) ou en Directoire sur demande du président du Comité des Risques.
Après validation des règles, elle s'assure de leur mise en oeuvre et suit leur correcte application à la fois par des contrôles à distance qu'elle réalise elle-même et par les remontées des contrôles de premier et de second niveaux effectués sur place par la ligne commerciale bancaire et les contrôleurs internes des centres financiers.
La Direction des Risques de Crédit définit et met en place les outils (scores et systèmes experts) destinés à l'octroi ou à la gestion des crédits et découverts ; elle s'assure de leur bon fonctionnement, prend en charge les évolutions nécessaires et réalise des « backtesting » réguliers.
Elle est responsable de la veille réglementaire en matière de risque de crédit et communique régulièrement les principales évolutions à la ligne commerciale bancaire et aux Centres Financiers.
Pour mener à bien ses missions au sein du Groupe La Banque Postale, la Direction des Risques pilote une « filière risque de crédit » comprenant, outre la Direction des Risques de Crédit, un réseau de correspondants à la Direction des Opérations, dans les Centres Financiers, à la Direction Commerciale et dans les filiales de La Banque Postale.
– Par La Banque Postale Financement :
La distribution des crédits à la consommation est effectuée par une filiale spécialisée, La Banque Postale Financement (LBPF).
La Banque Postale :
- veille à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour s'assurer que LBPF respecte les diligences liées à l'application dudit règlement
- s'assure de la cohérence des systèmes mis en place chez La Banque Postale et chez LBPF afin de permettre une mesure et une surveillance des risques au niveau consolidé
- vérifie l'adoption par LBPF de procédures adéquates permettant la production des informations utiles pour l'exercice de la surveillance des risques sur base consolidée.
LBPF est responsable de la définition des règles opérationnelles d'octroi, d'engagement, de gestion, de recouvrement et de surveillance des risques, relatives aux crédits que la filiale est autorisée à délivrer.
LBPF informe la Direction des Risques de LBP, via le « Comité des risques transverse La Banque Postale - LBPF » institué à cet effet, de sa politique et de ses procédures de risques et des évolutions significatives intervenant en cette matière, préalablement à leur mise en oeuvre. Ce comité transverse est en outre tenu informé de la situation des risques au sein de LBPF au moyen d'un reporting adéquat.

— Maîtrise de l'activité Personnes Morales : Le dispositif de maîtrise des risques retenu pour l'activité financement des personnes morales a pour objectif de permettre de détecter les risques à tous les niveaux sur chacun des processus de l'activité (octroi, gestion, recouvrement et provisionnement). Il s'appuie sur les éléments suivants :

– Création d'un dispositif complet de comités. Ces comités couvrent le risque client pour l'ensemble des financements permettant la gouvernance du contrôle et de la surveillance des risques.
– Mise en place d'un suivi des risques individuels et d'une base de pilotage des risques globaux. L'identification de chaque événement générateur de risque survenant sur une contrepartie est recherchée. Une base événements archive les évènements recensés permettant d'établir une liste de surveillance en cas d'évènements multiples. Une base de pilotage permet de suivre l'évolution globale des encours et leur ventilation par segment, type de financement, notation…
– Mise en place d'un contrôle des délégations. Ce contrôle permet de s'assurer de la correcte application des conditions d'octroi des financements et du bon exercice des délégations (respect des niveaux délégataires et du bien-fondé des décisions).
– Les résultats individuels des contrôles de premier et de second niveau sont présentés au
Comité de délégations, lequel rapporte régulièrement ses activités et décisions au Comité des risques.
– Vérification par une fonction de contrôle de la pertinence des modèles statistiques et de score. Le backtesting est réalisé par la Direction des risques de crédit dans le cadre du dispositif de contrôle de second niveau.
– Création d'une cellule nationale « affaires spéciales et contentieux PMO » et de cellules régionales «affaires spéciales et contentieux PMO ». Ces cellules apprécient la situation du client et ses capacités de redressement, négocient le plan d'apurement amiable avec le client, participe aux éventuelles réunions du « pool » bancaire, assurent les relations avec les administrateurs ou liquidateurs judiciaires, les conciliateurs ou mandataires ad hoc.

— Expositions au titre des exercices 2011 et 2010 :
Exercice 2011 :

(En million d'euros)	31/12/11					
	Bilan brut		Hors Bilan brut		Exposition totale	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers	41 861	93%	3 200	7%	45 061	76%
Prêts consommation	1 930	99%	4	0,1%	1 934	3%
Crédits aux personnes morales	141	25%	425	75%	566	1%
Comptes ordinaires débiteurs	493	4%	10 615	96%	11 108	19%
Autres crédits de trésorerie	602	100%			602	1%
Autres	30	100%			30	0%
Total	45 057	76%	14 244	24%	59 301	100%

Exercice 2010 :

(En million d'euros)	31/12/10					
	Bilan brut		Hors Bilan brut		Exposition totale	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers	37 465	92%	3 166	8%	40 631	80%
Prêts consommation	816	100%	1	0,1%	817	2%
Comptes ordinaires débiteurs	342	4%	8 693	96%	9 035	18%
Autres crédits de trésorerie	585	100%			585	1%
Autres	30	100%			30	0%
Total	39 238	77%	11 860	23%	51 098	100%

L'exposition « prêts immobiliers » a augmenté de plus de 11% en 2011. Ils représentent 76 % de l'exposition totale. Néanmoins, la part relative dans le total des expositions est en baisse par rapport à l'exercice précédent du fait d'une hausse des prêts consommation qui passent de 2% à plus de 3% de l'exposition, de la part des découverts autorisés qui atteint 19 % de l'exposition et de la nouvelle activité de prêts aux personnes morales qui atteint 1% de l'exposition totale.
Garanties obtenues

Exercice 2011 :

(En million d'euros)	31/12/11									
	Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers										
Sains	8 700	21%	31 542	76%	705	2%	771	2%	41 718	100%
Douteux	73	51%	59	41%	2	1%	9	6%	143	0,3%
Prêts consommation										
Sains	1	0,1%					1 894	100%	1 895	98%
Douteux							36	100%	36	2%

Crédits aux personnes morales										
Sains							141	100%	141	100%
Douteux										

Exercice 2010 :

(En million d'euros)	31/12/10									
	Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut	
	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
Prêts immobiliers										
Sains	8 131	22%	27 344	73%	232	1%	1 647	4%	37 354	100%
Douteux	64	58%	35	32%	3	3%	9	8%	111	0,3%
Prêts consommation										
Sains							810	100%	810	99%
Douteux							6	100%	6	0,7%

98 % des prêts immobiliers ont été octroyés avec une garantie dont 76 % avec le cautionnement d'une personne morale.
L'intégralité des encours de prêts consommation et des prêts aux personnes morales est sans garantie.

— Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement :
Exercice 2011 :

(En million d'euros)	31/12/11	
	Encours	%
Prêts immobiliers sains	41 718	100,0%
Sans impayés	41 582	99,7%
Avec impayés	136	0,3%
Prêts consommation sains	1 933	100,0%
Sans impayés	1 895	98,0%
Avec impayés	38	
Crédits aux personnes morales sains	141	100,0%
Sans impayés	141	100,0%
Avec impayés		

Exercice 2010 :

(En million d'euros)	31/12/10	
	Encours	%
Prêts immobiliers sains	37 354	100,0%
Sans impayés	37 197	99,6%
Avec impayés	157	0,4%
Prêts consommation sains	809	100,0%
Sans impayés	796	98,4%
Avec impayés	13	1,7%

La part des encours immobiliers sains sans impayés (99,7 %) progresse légèrement en 2011 par rapport à l'exercice précédent.

— Actifs financiers en souffrance :
Exercice 2011 :

(En million d'euros)	31/12/2011								
	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux	Garanties			
	<30 j	>30 j <60 j	>60 j <180 j (1)	Total		Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physique	Sans garantie
Prêts immobiliers	68	31	37	136	143	119	142	6	12

Crédits à la consommation	34	4		38	36				36
Crédits aux personnes morales				0					
Total	102	35	37	174	179	119	142	6	48

(1) s'agissant des crédits à la consommation la durée maximale est de 90 jours

Exercice 2010 :

(En million d'euros)	31/12/2010								
	Encours non dépréciés présentant des impayés				Encours douteux	Garanties			
	<30 j	>30 j <60 j	>60 j <180 j (1)	Total		Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physique	Sans garantie
Prêts immobiliers	80	35	42	157	110	113	136	6	13
Crédits à la consommation	11	2	0	13	6				19
Total	91	37	42	170	116	113	136	6	32

(1) s'agissant des crédits à la consommation la durée maximale est de 90 jours

Le stock de prêts immobiliers en impayés diminue au 31 décembre 2011 par rapport à l'année précédente de 13,5 %. Celui des encours douteux enregistre une hausse de 30 %.
Le stock d'encours non dépréciés présentant des impayés et des encours douteux pour les prêts consommation augmente de 55 millions d'euros en 2011 par rapport à 2010, année de début de l'activité.

— Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés :
Exercice 2011 :

(En million d'euros)	31/12/2011				
	Type de garantie	Créances	Valeur retenue de la garantie	Provisions actualisées	Taux de provisionnement avec actualisation
Prêts immobiliers douteux					
	Suretés réelles	54	47	12	22%
	Caution personne morale	24	23	1	4%
	Personne physique	1		0,7	70%
	Sans garantie	8		8	100%
	Douteux par contagion sans impayé	56	51	10	18%
Total Prêts immobiliers douteux		143	121	32	22%
Prêts consommation douteux		36		11	31%
Total prêts consommation douteux		36		11	31%
Crédits personnes morales douteux		0		0	
Total crédits personnes morales douteux		0		0	
Comptes Ordinaires débiteurs douteux		101		75	74%
Total comptes ordinaires débiteurs		101		75	74%

Exercice 2010 :

(En million d'euros)	31/12/2010				
	Type de garantie	Créances	Valeur retenue de la garantie	Provisions actualisées	Taux de provisionnement avec actualisation
Prêts immobiliers douteux					
	Suretés réelles	52	47	16	30%
	Caution personne morale	19	17	1	6%
	Personne physique	2		2	91%

	Sans garantie	7		7	100%
	Douteux par contagion sans impayé	30	27	7	22%
Total Prêts immobiliers douteux		110	91	33	30%
Prêts consommation douteux		6		1	19%
Total prêts consommation douteux		6		1	19%
Comptes Ordinaires débiteurs douteux		73		57	77%
Total comptes ordinaires débiteurs		73		57	77%

Le taux de provisionnement sur les prêts immobiliers baisse par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 22 %. Celui des comptes ordinaires diminue légèrement passant de 77% à 74 %.
Pour les prêts consommations ce taux passe à 11 % contre 19% l'année précédente.

2.4.3. Exposition au risque de contrepartie. — La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.
Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de netting et de collatéral. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « vanille ».
A fin 2011, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 4,1 M€. Ces contreparties sont toutes notées dans le range A au moins.

Zone géographique	31/12/2011	31/12/2010
Zone Euro	1,2	21,3
Hors zone Euro	2,9	1,2
Total	4,1	22,5



2.4.4. Exposition au risque de liquidité. — Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité moyen – long terme qui correspond aux écoulements statiques stressés des passifs (convention d'écoulement) et des actifs.

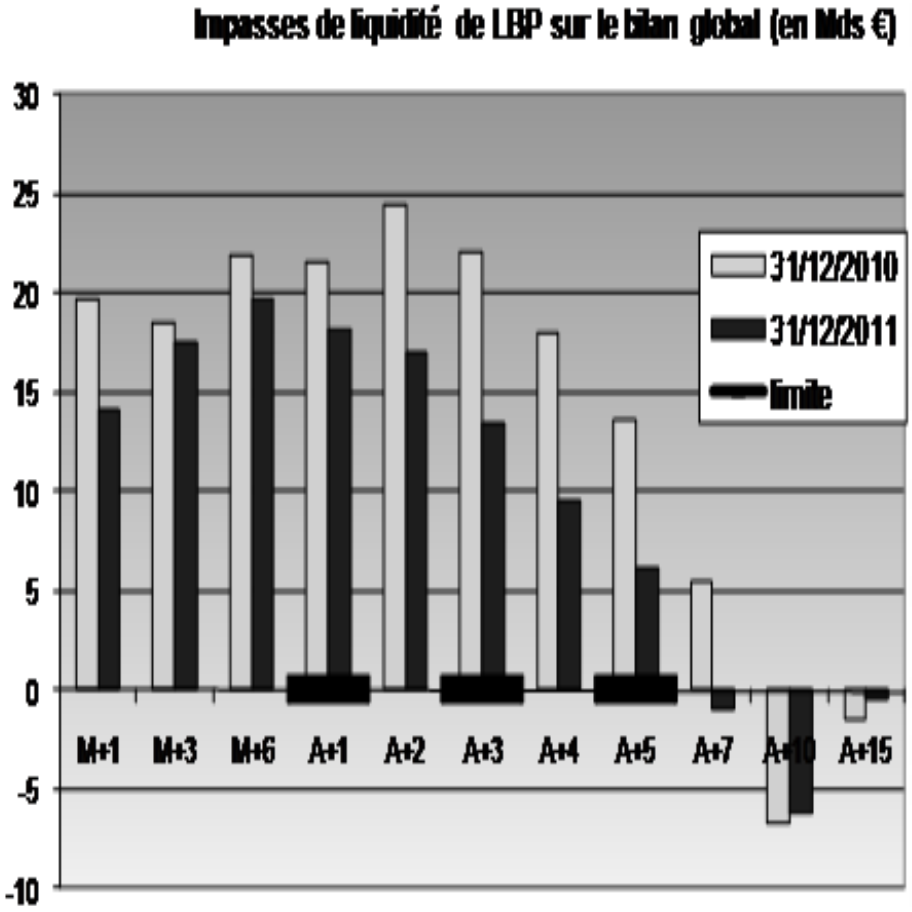
Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

Fonds propres net des immobilisations	In fine
Dette	Date contractuelle ou date du call
Dépôts à vue / livrets / CEL / CAT	Convention d'écoulement
Plan Épargne logement	Ecoulement certain (Cf. provision EL)
Comptes à terme	Date contractuelle
Crédits immobiliers	Echéancier contractuel + Remboursements anticipés structurels
Option crédits EL	Production probable sur maturité moyenne observée
Titres obligataires / Dépôts	Echéancier contractuel non éligible aux opérations de refinancement BCE, net de la limite de la mise en pension de la trésorerie
Engagements hors bilan	Convention d'écoulement

Les maturités sur lesquelles portent le calcul sont les suivants : 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

Impasse mesurée au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 :

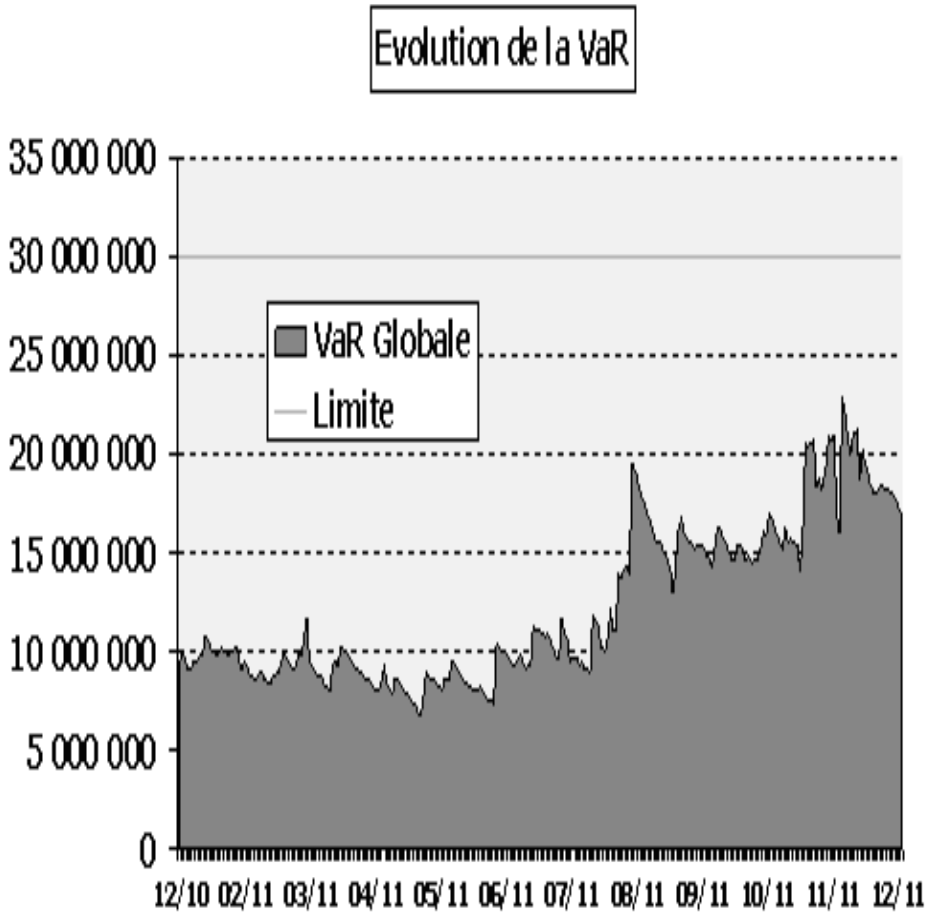
(En million d'euros)	**1 mois**	**3 mois**	**6 mois**	**1 an**	**2 ans**	**3 ans**	**4 ans**	**5 ans**	**7 ans**	**10 ans**	**15 ans**
31/12/2011	14 211	17 612	19 818	18 241	17 066	13 408	9 606	6 111	-973	-6 185	-443
31/12/2010	19 817	18 578	22 026	21 548	24 541	22 100	18 026	13 651	5 545	-6 726	-1 490



Une impasse positive sur une maturité signifie que la banque dispose plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure.
L'impasse de liquidité positive sur les maturités inférieures à 5 ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cet excédent de liquidité est par ailleurs renforcé par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la banque.
La baisse de liquidité structurelle sur le plot 5 ans s'explique par le développement des emplois clientèle et les changements de règle de centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de mars 2011.
Le dispositif de limites de liquidité est complété de scénarii de stress parmi lesquels le tarissement du marché des mises en pension de titres.
La ventilation des échéances des emplois et ressources par durée restant à courir figure à la note 3.23.

2.4.5. Risques de marché. — Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une Value At Risk (99%,1 jour), dont la limite est revue mensuellement par le Comité des Risques.
La VaR est un indicateur de risque largement utilisé par l'industrie bancaire et financière pour mesurer le degré d'exposition au risque de marché d'un portefeuille d'instruments financiers.
Cet indicateur cherche à prédire le montant de perte que le portefeuille peut subir. Ainsi une VaR 1 jour à 99% prédit le montant de perte journalière que pourrait connaître le portefeuille dans 1% des cas. Il s'agit donc d'une perte hypothétique. Cet indicateur de risque ne vise pas à calculer les pertes extrêmement rares (fréquence de 1/1000 par exemple), et suppose (1) que les positions pourraient être débouclées ou tout au moins immunisées en moins d'une journée. Cet indicateur ne prend pas non plus en compte certains aspects des marchés financiers tels que les assymétries de distribution, queues épaisses, mouvements corrélés ni le risque associé à des mouvements intra-day.
La VaR de la Banque Postale recouvre non seulement le portefeuille de transaction (impact sur le résultat de la juste valeur) mais aussi les positions comptabilisées en AFS (impact sur les fonds propres).
La VaR mise en oeuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance faisant intervenir 2 835 facteurs de risque couvrant les risques de taux, spread, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée.
En termes de facteurs de risque, la principale approximation concerne le « risque spécifique de taux » : le risque de spread de crédit (auquel sont sensibles les obligations) est pris en compte par une approche secteur-rating qui ne capture qu'une partie de ce type de risque. Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (scaling factor) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes.
L'implémentation de La Banque Postale ne couvre donc pas les risques de deuxième ordre (convexité) qui sont d'ailleurs peu présents dans se livres.
La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.
La Direction des risques procède à une analyse ex-post (back testing) des résultats du modèle mis en oeuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité. Cette analyse consiste, au-delà du simple dénombrement des dépassements, à mesurer le respect de certaines hypothèses (notamment la normalité et le caractère markovien des distributions).
Les mesures de la VaR sont complétées mensuellement par des simulations de stress visant à mesurer l'exposition de la Banque à des situations de marché dépassant l'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR.

(1) Ce qui est une autre approximation particulièrement en période de crise



Données (en millions d'euros) :

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Var globale	10,2	9,3	17,0
Var des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	4,5	9,6	2,4

Contributions es Facteurs de Risques de la VaR globale :

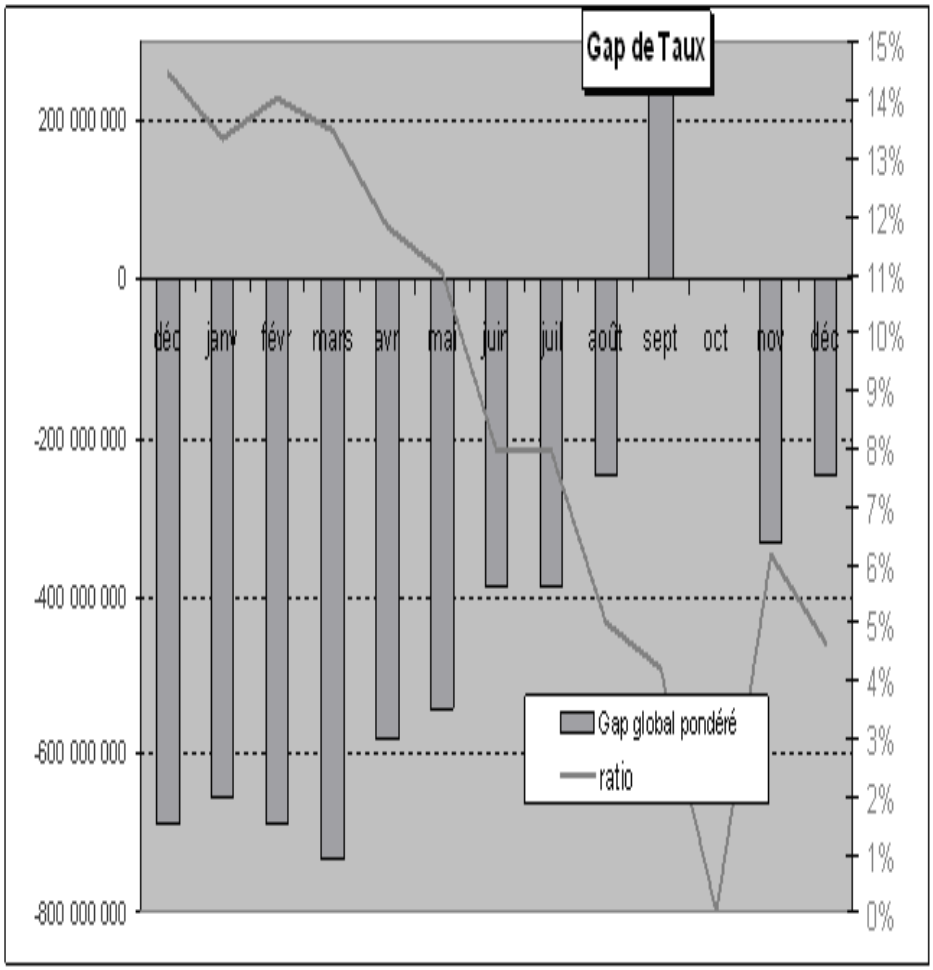
	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Taux d'intérêts	7,2	6,0	10,6
Spread de crédit	0,3	2,2	3,0
Change	0,1	-0,2	-0,1
Marchés action	2,7	1,4	3,4
Volatilité	-0,0	-0,0	-0,0
Total	10,2	9,3	17,0

Statistiques sur l'exercice 2011 :

	Moyenne	Minimum	Maximum
Var Globale	12,3	6,7	22,9
Var des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	10,1	2,4	16,8

En matière de gestion des risques de marché, La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, le risque de *spread* de crédit et marchés actions sont de taille plus faible, et les risques de change, notamment liés aux activités de mandats internationaux et aux activités financières, ou les risques sur matières premières sont modérés.
En 2011, la VaR du portefeuille de marché a suivi la volatilité des marchés de taux et particulièrement des marchés des dettes d'état européennes. La Banque Postale n'a pas connu de dépassement de VaR comme en 2010 au plus fort de la crise grecque mais de fort mouvement à l'automne sur les spreads Govies contre Euribor ont contribué à une hausse ponctuelle mais significative de la VaR.

2.4.6. Risque global de taux :



Conformément aux préconisations du Comite de Bâle, la hausse des taux d'intérêts instantanée et parallele appliqué pour le calcul de la sensibilité de la valeur économique du bilan est de 200 bps. Cet indicateur est calculé sur un bilan statique, sans prise en compte de la production nouvelle. Les actifs et les passifs sans échéance contractuelle sont écoulés conformément aux scenarii validés par le comité ALM de la banque. La sensibilité au risque global de taux a atteint son plus haut niveau au 28 février 2011 avec une sensibilité de l'impasse de taux à 14,03 % pour une limite interne de 15%. Cette limite est fixée à 20 % dans la réglementation de Bâle. Le niveau de volatilité de cet indicateur est dû en premier lieu à la taille des fonds propres du groupe et à leur évolution en 2011 et en second lieu à la volatilité de la courbe des taux qui a fortement influé sur les modèles d'écoulement et sur les volumes investis en 2011.

Note 3. – Notes relatives au bilan.

3.1. Caisse, banques centrales :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Caisse	263 319	242 595
Banques centrales	2 380 654	1 907 403
Caisse, banques centrales	2 643 973	2 149 998

3.2. Actifs et passifs financiers a la juste valeur par le resultat :
— Actifs et passifs à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Transaction	Option juste valeur	Total	Transaction	Option juste valeur	Total
Effets publics et valeurs assimilées	264 268		264 268	51 537		51 537
Obligations et autres titres à Revenu fixe	10 538 659		10 538 659	4 034 181		4 034 181
Actions et autres titres à Revenu Variable	63 339		63 339	67 658		67 658
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 866 266		10 866 266	4 153 376		4 153 376
Dettes représentées par un titre		5 603	5 603		5 718	5 718
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		5 603	5 603		5 718	5 718

— Dérivés détenus à des fins de transaction :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	135 305	219 782	95 544	83 559
Instruments dérivés de taux de change	13 643	9 870	11 004	9 591
Autres instruments dérivés	1 142	14 455	10 723	13 978
Dérivés détenus à des fins de transaction	150 090	244 107	117 271	107 128

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations conditionnelles	1 142	14 455	10 723	13 978
Options de taux	1 142	14 455	10 723	13 978
Autres dérivés	148 948	229 652	106 548	93 150
Contrat de change	13 643	9 870	11 004	9 591
Swap de taux	135 305	219 782	95 544	83 559

3.3. Instruments dérivés de couverture :
— Dérivés de couverture de juste valeur :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	160 915	234 123	236 358	181 679
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	160 915	234 123	236 358	181 679

(En milliers d'euros)	Swap de taux		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux 31.12.2011	11 470 824	160 915	234 123
Swap de taux 31.12.2010	8 571 986	236 358	181 679

— Dérivés de couverture de flux de trésorerie :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	111 600		98 384	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	111 600		98 384	

(En milliers d'euros)	Swap de taux		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux 31.12.2011	900 000	111 600	
Swap de taux 31.12.2010	1 200 000	98 384	

3.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	1 560 288	2 598 917
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 819 894	6 094 519
Actions et autres titres à revenu variable	957 925	1 127 921
Titres de participation non consolidés	136 496	145 384
Actifs financiers disponibles à la vente	9 474 603	9 966 741
Dont gains et pertes latents nets sur titres à revenu fixe (1)	-105 076	-46 950
Dont gains et pertes latentes nettes sur titres à revenu variable (1)	-3 440	61 614
(1) Montants corrigés par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2010		

— Détail des titres de participation non consolidés :

(En milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010
	Val. comptable des titres	Avances & créances rattachées	Dépréciations	Valeur nette	Quote-part de capital en %	Val. nette des titres
Crédit Logement	108 269			108 269	6%	110 250
AM Lab.	5 070			5 070	100%	4 687
Thiriet Gestion	4 259			4 259	33%	4 259
Ci loger	3 055			3 055	45%	3 054
Oséo	3 000			3 000		
Transactis	2 474			2 474	50%	2 474
Titres Cadeaux	2 200			2 200	50%	2 200
Europay	1 339			1 339	6%	1 339
X ange Private Equity	1 237			1 237	90%	1 237
Europost Management Cie (1)						1 164
Easybourse (2)						9 552
Autres	7 616		-2 023	5 593		5 168
Total des participations et avances	138 519		-2 023	136 496		145 384

(1) La société Europost Management Cie a été liquidée à l'amiable en 2011
(2) Easybourse est entrée dans le périmètre de consolidation au 1er janvier 2011

Les titres de participation non consolidés qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. Leur montant s'élève à 22 141 k€ au 31 décembre 2011.

3.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	87 480	253 087
Comptes et prêts	71 749 102	71 077 682
Titres reçus en pension livrée	680 930	1 198 964
Prêts subordonnées et participatifs	183 980	160 290
Créances douteuses	22	42
Comptes et prêts sur établissements de crédit	72 701 514	72 690 065
Titres assimilés à des prêts et créances	2 180 657	803 878
Titres assimilés à des prêts et créances	2 180 657	803 878
Prêts et créances sur les établissements de crédit	74 882 171	73 493 943

Les titres assimilés à des prêts et créances correspondent aux actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable et qui ne sont pas traités sur un marché actif. Les titres issus de la catégorie Actifs disponibles à la vente, suite aux reclassements opérés au 1er Juillet 2008 et autorisés par l'amendement à la norme IAS 39 d'octobre 2008 ne représentent plus que 107 M€ (72 M€ à échéance 2012 et 35 M€ à échéance 2013).
Les fonds du Livret A et du Livret de Développement Durable centralisés à la Caisse des dépôts et consignations et présentés sur la ligne « comptes et prêts» s'élèvent à 61 586 M€ au 31 décembre 2011 pour 58 899 M€ au 31 décembre 2010.

3.6. Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	391 202	262 468
Crédits de trésorerie	2 492 126	1 392 461
Crédits à l'habitat	41 839 766	37 355 526
Autres crédits aux personnes morales	139 805	
Autres concours à la clientèle	54 911	31 679
Titres reçus en pension livrée		3 052
Créances douteuses	309 097	219 434
Dépréciations	-156 573	-127 183
Prêts et créances sur la clientèle	45 070 334	39 137 437
Opérations de location financement	1 180	
Opérations de location financement	1 180	
Titres assimilés à des prêts et créances	11 396	76 383
Titres assimilés à des prêts et créances	11 396	76 383
Prêts et créances sur la clientèle	45 082 910	39 213 820

Les titres assimilés à des prêts et créances correspondent aux actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable et qui ne sont pas traités sur un marché actif. Les titres issus de la catégorie Actifs disponibles à la vente, suite aux reclassements opérés au 1er Juillet 2008 et autorisés par l'amendement à la norme IAS 39 d'octobre 2008 ne représentent plus que 11M€ (dont le terme le plus éloigné est de 6 M€ en 2016).

— Opérations de location financement :

(En milliers d'euros)	31/12/2011
Montant des investissements bruts	1 265
A moins d'un an	291
De un à cinq an	963
A plus de cinq ans	11
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 160

A moins d'un an	286
De un à cinq an	865
A plus de cinq ans	9
Produits financiers non acquis	94
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	11

3.7. Dépréciation d'actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/10	Dotations	Reprises	Autres	31/12/11
Prêts et créances sur la clientèle	-127 183	-97 541	67 786	365	-156 573
Dont provisions collectives	-11 345	-12 213	2 739	-513	-21 332
Actifs disponibles à la vente	-39 439	-10 671	27 949	6 608	-15 553
Dont titres de participation	-8 631			6 608	-2 023
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)		-107 853			-107 853
Autres dépréciations	-3 940	-86	52	-20	-3 994
Dépréciation d'actifs	-170 562	-216 151	95 787	6 953	-283 973

(1) Il s'agit de la dépréciation sur la dette souveraine grecque à hauteur de 71,9% du nominal

3.8. Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	145 129	129 602
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	145 129	129 602

3.9. Actifs financiers détenus jusqu'a l'échéance :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées (1)	31 233 423	34 798 116
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 143 562	2 615 075
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	35 376 985	37 413 191

(1) Dont 43 677 milliers d'euros d'exposition nette de dépréciation sur la dette souveraine grecque

3.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés actifs	153 565	55 781
Autres créances d'impôts	223 560	67 614
Actifs d'impôts	377 125	123 395
Impôts différés passifs	2 759	4 937
Autres dettes d'impôts	6 074	10 153
Passifs d'impôts	8 833	15 090

Les actifs d'impôts différés concernent principalement la provision Epargne Logement, des différences temporaires sur des provisions sur swap et sur l'étalement au TIE de commissions des crédits.
En 2011, les impôts différés sont constatés au taux de 34,43% sauf s'il est certain qu'ils se dénoueront en 2012.

— Analyse des impôts différés par nature :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Provision épargne logement	66 794	72 647
Provisions retraites	2 673	2 442
Autres provisions non déductibles	60 116	18 359

Autres sources de différences temporelles	27 910	7 816
Impôts différés liés aux décalages temporels	157 493	101 264
Juste valeur des instruments financiers	-6 687	-50 420
Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS	-6 687	-50 420
Impôts différés nets	150 806	50 844

3.11. Comptes de régularisation & actifs divers :

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	251 211	546 655
Comptes d'encaissement	79 592	85 558
Autres comptes de régularisation	1 772 632	1 844 990
Comptes de régularisation	2 103 435	2 477 203
Débiteurs divers	1 395 953	616 339
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	7 735	10 158
Dépréciation	-3 994	-3 940
Actifs divers	1 399 694	622 557
Part des réassureurs dans les provisions techniques	715	
Autres actifs d'assurance	109 675	55 823
Autres actifs d'assurance et part des réassureurs dans les provisions techniques	110 390	55 823
Comptes de régularisation et actifs divers	3 613 519	3 155 583

3.12. Participations mises en équivalence :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur de ME	Dont Résultat	Valeur de ME	Dont Résultat
Groupe CNP assurances	1 952 180	160 365	1 961 425	194 949
Participations mises en équivalence	1 952 180	160 365	1 961 425	194 949

Les données publiées par le groupe CNP Assurances font apparaître un total de bilan de 321 011 M€, un chiffre d'affaires de 30 005 M€ et un résultat net de 872 M€ au 31 décembre 2011. La valeur boursière de CNP Assurances est de 5 691 M€ au 31 décembre 2011. Enfin la MCEV (Market Consistent Embedded Value) calculée et publiée par CNP reste très nettement supérieure à la valeur de mise en équivalence de cette dernière dans les comptes du Groupe.

3.13. Immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Montant brut	Amort. & dépréciations	Montant net	Montant brut	Amort. & dépréciations	Montant net
Logiciels, Frais d'études informatiques	665 409	-429 338	236 071	548 165	-353 834	194 331
Immobilisations incorporelles en cours	57 947		57 947	65 571		65 571
Autres immobilisations incorporelles	42 888	-3 612	39 276	42 150	-1 708	40 442
Immobilisations incorporelles	766 244	-432 950	333 294	655 886	-355 542	300 344
Terrains	72 719		72 719	72 020		72 020
Constructions	286 337	-68 755	217 582	261 813	-54 306	207 507
Installation techniques mat et outillage	78 094	-30 530	47 564	71 321	-34 346	36 975
Matériel informatique	3 383	-2 704	679	3 057	-2 014	1 043
Immobilisations corporelles en cours	10 338		10 338	10 326		10 326
Autres immobilisations corporelles	467 513	-328 884	138 629	427 809	-306 803	121 006
Immobilisations corporelles	918 384	-430 873	487 511	846 346	-397 469	448 877
Total des Immobilisations incorporelles et corporelles	1 684 628	-863 823	820 805	1 502 232	-753 011	749 221

3.14. Ecarts d'acquisition :
— Flux de la période :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur nette au 1er janvier	53 439	50 978
Ecarts résultant de prises de participation		
Cessions		
Dépréciations de la période	-4 722	
Autres mouvements	4 938	2 461
Valeur nette au 31 décembre	53 655	53 439

— Ecarts d'acquisition détaillés :

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Groupe Tocqueville Finance	27 498	27 282
La Banque Postale Asset Management	24 810	24 810
La Banque Postale Prévoyance	1 347	1 347
Easybourse	4 722	
Total des écarts d'acquisition bruts	58 377	53 439
Dépréciation des écarts d'acquisition	-4 722	
Total des écarts d'acquisition nets	53 655	53 439

3.15. Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	83 956	247 114
Comptes et emprunts	401 513	541 792
Titres données en pension livrée	10 371 561	5 376 522
Autres sommes dues	8 576	4 332
Dettes envers les établissements de crédit	10 865 606	6 169 760

3.16. Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Livret A	56 989 529	54 691 730
Plan et compte épargne logement	26 250 565	25 720 430
Autres comptes à régime spécial	22 685 305	21 450 086
Comptes d'épargne à régime spécial	105 925 399	101 862 246
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	46 840 505	45 933 944
Titres et valeurs données en pension	2 230 788	2 310 681
Comptes à terme	1 123 263	549 438
Emprunt clientèle	320 004	
Autres sommes dues	309 511	412 162
Dettes envers la clientèle	50 824 071	49 206 225
Opérations avec la clientèle	156 749 470	151 068 471

3.17. Dettes représentées par un titre :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Billets de trésorerie		

Certificats de dépôts	5 463 758	4 523 400
Dettes représentées par un titre	5 463 758	4 523 400

3.18. Comptes de régularisation & passifs divers :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges à payer et produits constatés d'avance	242 309	100 166
Autres comptes de régularisation	2 920 811	2 001 913
Comptes de régularisation	3 163 120	2 102 079
Dettes de titres	496 254	586 153
Dépôts de garantie reçus	337 778	315 349
Créditeurs divers	749 593	1 140 383
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 178	15 511
Passifs divers	1 594 803	2 057 396
Autres passifs d'assurance	35 915	10 052
Autres passifs d'assurance	35 915	10 052
Comptes de régularisation et passifs divers	4 793 838	4 169 527

3.19. Provisions techniques des entreprises d'assurance :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2011
Provisions techniques vie	234 604	262 062	-234 604		262 062
Provisions techniques non vie	79 994	139 073	-89 276	11 091	140 882
Provisions pour égalisation	8 895	7 338	-8 895		7 338
Autres provisions	121 124	93 878	-86 803	-9 915	118 284
Provisions techniques	444 617	502 351	-419 578	1 176	528 566

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes techniques assurance "comptabilité reflet"	1 930	6 346
Shadow	1 930	6 346

Il s'agit des provisions constituées par La Banque Postale Prévoyance.

3.20. Provisions :

(En milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	Reprises non util/	Autres	31/12/2011
Provisions sur avantages au personnel	7 111	672	-13			7 770
Provisions pour risques Epargne Logement	211 000	12 000		-29 000		194 000
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	3 688	2 680	-3 300			3 068
Autres provisions (1)	82 006	138 420	-25 551		-514	194 361
Provisions	303 805	153 772	-28 864	-29 000	-514	399 199

(1) Dont 128 295 k€ de provision pour engagement par signature.

— Informations relatives à l'épargne logement :

Générations	Encours collectés	Crédits octroyés au titre des PEL CEL	Provision 2011	Provision 2010	Mouvements nets
Plus de 10 ans	7 013 000		80 400	70 000	10 400

De 4 à 10 ans	6 933 000		2 400	5 000	-2 600
Moins de 4 ans	5 807 000		4 500	12 000	-7 500
Total Plan épargne logement	19 753 000	258 000	87 300	87 000	300
Total Compte épargne logement	6 498 000	1 131 000	106 300	124 000	-17 700
Total	26 251 000	1 389 000	193 600	211 000	-17 400

3.21. Dettes subordonnées :

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Dettes subordonnées	796 475	1 236 279
Dettes subordonnées	796 475	1 236 279

(En milliers d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Devise d'origine	31/12/11
Dette subordonnée à terme	30/11/2010	30/11/2020	4,375% (1)	Euro	750 000
Total					750 000

(1) l'émission comporte un mécanisme de conversion en dette sénior en cas de déqualification réglementaire de l'instrument avec réduction du coupon de 30 points de base

3.22. Informations détaillées sur les gains ou pertes comptabilises directement en capitaux propres :
— Informations sur le recyclage des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

(En milliers d'euros)	Mouvements de l'exercice 2011	Mouvements de l'exercice 2010
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-187 278	71
Reclassement vers le résultat	19 464	-34 735
Autres mouvements	-206 742	34 806
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	15 311	3 982
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements	15 311	3 982
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-109 210	-36 625
Impôts	87 780	34 640
Total	-193 397	2 068

— Informations sur l'impôt relatif aux composantes des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion						
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-187 278	64 098	-123 180	71	5 547	5 618
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	15 311	-5 272	10 039	3 982	-1 371	2 611
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-109 210	28 954	-80 256	-36 625	30 464	-6 161
Total	-281 177	87 780	-193 397	-32 572	34 640	2 068

3.23. Eléments de bilan par durées restant à courir. — L'impasse de liquidité structurelle de la Banque Postale respecte ses limites à 1, 3 et 5 ans (cf. 2.4.4 exposition au risqué de liquidité), traduisant un excédent de liquidité respectivement à hauteur de 18, 13 et 6 Mds€.
Le ratio passif financier / passif total s'établit à 10,1% à fin 2011 (contre 7,5% fin 2010, cf. 3.23 Eléments de bilan par durées restant à courir).
Comme au 31 décembre 2010, ces passifs financiers sont à plus de 90% d'une maturité inférieure à un an (émissions de certificat de dépôts, mises en pensions et emprunts en blancs) et sont couverts par une réserve de liquidité supérieure (18 Mds€ d'après l'impasse de liquidité structurelle à 1 an) provenant notamment du portefeuille d'actifs financiers de grand qualité évoqué ci-dessus.
Les engagements de financement (14 Mds€) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue. Toutefois, les facilités de caisse (10 Mds€) sont révocables à tout moment par la banque sous réserve de respecter des conditions de préavis. (cf. VII.3. Hors bilan au 31 décembre 2011).
Au 31 décembre 2011, ces facilités de caisses étaient tirées à hauteur de 4%.
S'agissant des opérations avec la banque centrale, la Banque Postale dépose des fonds à la BCE au titre de la constitution des réserves obligatoires, et marginalement ses excès de liquidité court terme (2,4 Mds€ au 31 décembre 2011, qui correspond au montant de réserve à constituer cf. 3.1 Caisse, banques centrales), tandis qu'elle mobilise via le pool 3G le minimum réglementaire qui permet de faire fonctionner les systèmes de règlement de place.
En 2011, la Banque Postale n'a pas participé aux appels d'offre qui permettent d'obtenir des ressources auprès de la BCE (MRO, LTRO) car elle n'en avait ni besoin, ni intérêt.
Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances.
Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles.
Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « indéterminée »
Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « moins d'un mois ».

— Eléments de bilan par durées restant à courir au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Actif						
Caisse, banques centrales	2 643 973					2 643 973
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	7 438 062	2 852 258	654 856	33 251	37 929	11 016 356
Instruments dérivés de couverture – Actif	13 012	50 387	56 475	152 641		272 515
Actifs financiers disponibles à la vente	266 527	1 055 482	5 392 449	1 744 269	1 015 876	9 474 603
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 073 911	282 624	3 081 408	1 444 228		74 882 171
Prêts et créances sur la clientèle	2 187 659	2 624 059	12 080 081	28 191 111		45 082 910
Ecarts réévaluation portefeuilles couverts en taux					145 129	145 129
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 580 705	3 567 608	14 708 273	15 520 399		35 376 985
	84 203 849	10 432 418	35 973 542	47 085 899	1 198 934	
Passif :						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	11 347	11 916	158 341	68 106		249 710
Instruments dérivés de couverture – Passif		1 086	96 935	136 102		234 123
Dettes envers les établissements de crédit	9 408 172	1 273 659		183 775		10 865 606
Dettes envers la clientèle	149 110 859	1 035 432	6 279 140	324 039		156 749 470
Dettes représentées par un titre	5 204 601	259 157				5 463 758
Dettes subordonnées				796 475		796 475
	163 734 979	2 581 250	6 534 416	1 508 497		

— Eléments de bilan par durées restant à courir au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Actif :						
Caisse, banques centrales	2 149 998					2 149 998
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 898 871	2 326 761	36 517	2 093	6 405	4 270 647
Instruments dérivés de couverture - Actif	4 518	43 193	196 773	90 258		334 742
Actifs financiers disponibles à la vente	575 857	2 200 137	5 085 851	869 829	1 235 067	9 966 741
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 173 971	1 322 675	2 116 935	880 290	72	73 493 943
Prêts et créances sur la clientèle	1 705 315	2 181 491	10 243 337	25 083 677	1	39 213 821
Ecarts réévaluation portefeuilles couverts en taux					129 602	129 602
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 116 345	5 180 451	17 223 852	13 892 543		37 413 191
	76 624 875	13 254 708	34 903 265	40 818 690	1 371 147	

Passif :						
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	47 610	59 227	5 846		163	112 846
Instruments dérivés de couverture - Passif	11 302	68 867	80 409	21 101		181 679
Dettes envers les établissements de crédit	5 401 659	508 219	100 000	159 882		6 169 760
Dettes envers la clientèle	145 148 748	1 337 142	4 399 111	183 470		151 068 471
Dettes représentées par un titre	3 982 317	541 083				4 523 400
Dettes subordonnées			2 003	1 234 276		1 236 279
	154 591 636	2 514 538	4 587 369	1 598 729	163	

Note 4. – Notes relatives au compte de résultat.

4.1. Intérêts, produits et charges assimilés :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 312 634	-83 538	1 910 876	-45 500
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	1 683 922	-2 356 670	1 493 589	-1 920 051
Intérêts sur opérations de couverture	79 557	-74 512	72 201	-205 540
Intérêts sur actifs disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance	1 574 233	-41 529	1 633 326	
Intérêts sur dettes représentées par un titre		-197 776		-26 604
Produits et charges d'intérêts	5 650 346	-2 754 025	5 109 992	-2 197 695
Produits et charges d'intérêts nets	2 896 321		2 912 297	

Le montant des intérêts perçus au titre de la centralisation des fonds du Livret A et du LDD s'élève à 1 918 M€ au 31.12.2011 pour 1 555 M€ au 31.12.2010.
Le montant des intérêts sur créances douteuses courus et échus sur opérations avec la clientèle s'élève à 9,8 M€.

4.2. Commissions :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	334	-1 586	396	-1 009
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 319 999	-65 445	1 249 555	-65 027
Commissions sur prestations de services financiers	542 225	-188 274	544 486	-164 893
Commissions sur opérations sur titres	257 687	-1 913	261 746	-2 315
Commissions sur prestations assurance	37 416	-4 743	32 917	-3 358
Commissions sur instruments financiers	587	-6 050	204	-489
Autres commissions	16 063		12 197	
Produits et charges de commissions	2 174 311	-268 011	2 101 501	-237 091
Commissions nettes	1 906 300		1 864 410	

4.3. Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net sur actifs financiers de transaction (hors dérivés)	105 568	72 571
Résultat net sur instruments de dérivés de transaction	-26 809	197 736
Résultat net de réévaluation des éléments couverts et instruments dérivés de couverture	6 136	2 782
Résultat sur actifs financiers à la juste valeur sur option	141	4 673
Résultat sur passifs financiers à la juste valeur sur option	-1 522	-8 295
Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	83 514	269 467

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plus values de cession sur titres à revenu fixe	237 099	161 351
Moins values de cession sur titres à revenu fixe	-17 839	-21 527
Dividendes et revenus assimilés	38 857	23 289
Plus values de cession sur titres à revenu variable	7 099	20 035
Moins values de cession sur titres à revenu variable et perte de valeur	-124	-8 738
Plus ou Moins values de cession des prêts et créances	-1 858	-14 315
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	263 234	160 095

4.5. Produits et charges des autres activités :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits rétrocédés, charges refacturées, transferts de charges	34 597		24 702	
Autres produits et charges divers d'exploitation	310 477	-340 494	456 376	-541 691
Produits et charges d'assurance	221 918	-153 101	192 086	-129 202
Provisions aux autres charges d'exploitation	15 315	-7 389	12 108	-5 357
Produits et charges des autres activités	582 307	-500 984	685 272	-676 250
Produits et charges nets des autres activités	81 323		9 022	

Les autres produits et charges divers d'exploitation comprennent 2 696 k€ de résultat de change.
Au 31 décembre 2010 ils comprenaient également :
— La procédure devant l'Autorité de concurrence relative à la commission Echange Image Chèque :
La Banque Postale, comme les autres banques, est partie à la saisie d'office de l'Autorité de la concurrence relativement aux règles de concurrence sur les tarifs appliqués par les établissements bancaires pour le traitement de chèques remis et leur passage par les circuits d'image chèque.
L'Autorité a rendu une décision défavorable et déterminé un montant d'amende payable par l'ensemble des banques, en fonction du montant des commissions générées par cette activité. Le montant de l'amende payée par La Banque Postale s'élève à 33 M€. Cette décision fait l'objet d'un recours devant la Cour d'Appel de Paris.
— La cotisation exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts :
Une cotisation exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts a été instaurée par arrêté du 29 septembre 2010 pour financer la hausse du plafond de garantie des dépôts des déposants. Cette cotisation est recouvrée en trois fois sur 2010, 2011 et 2012. La cotisation appelée en 2010 ainsi que les deux autres appels ont été enregistrés en charge dès le 31 décembre 2010 pour un montant total de 25 M€.

4.6. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel (1)	-304 368	-278 074
Impôts et taxes	-48 102	-40 857
Services extérieurs	-3 849 344	-3 816 894
Autres charges	-163 388	-163 021
Autres charges générales d'exploitation	-4 060 834	-4 020 772
Charges générales d'exploitation	-4 365 202	-4 298 846
(1) montant retraité par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2010		

Les charges de sous-traitance générale comprennent notamment les charges liées aux conventions de services entre La Poste et La Banque Postale pour 3 200 M€ au 31 décembre 2011. Elles représentaient 3 188 M€ au 31 décembre 2010.

4.7. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux dépréciations clientèle	-97 541	-68 582
Reprises de dépréciations clientèle	67 786	40 795
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-57 353	-60 720
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-18 776	-21 586
Récupération sur créances amorties	4 826	4 455

Dotations aux dépréciations sur actifs financiers en souffrance	-113 175	
Reprises de dépréciations sur actifs financiers en souffrance	24 292	46 035
Dotations / reprises aux autres dépréciations	-128 282	-281
Coût du risque	-318 223	-59 884

4.8. Gains et pertes sur autres actifs :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plus ou moins values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 360	2 221
Plus ou moins values de cession de titres de participation consolidés	554	105
Gains et pertes sur autres actifs	-806	2 326

4.9. Dépréciation des écarts d'acquisition :

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Easybourse	-4 722	
Dépréciation des écarts d'acquisition	-4 722	

4.10. Impôts sur les bénéfices et impôts différés :

(En milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Impôts courants	-172 027	-265 108
Impôts différés	37 374	-10 732
Impôts	-134 653	-275 840

— Analyse de la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
Résultat net part du groupe	412 157		651 317	
Part des intérêts minoritaires	-2 096		-10 431	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-160 365		-194 949	
Charge d'impôt	134 653		275 840	
Résultat comptable avant impôt	384 349		721 777	
Charge d'impôt théorique	-132 331	-34,43%	-248 508	-34,43%
Effets des différences permanentes	-934	-0,24%	-14 351	-1,99%
Effets des taux d'imposition (dt opérations à taux réduits)	-5 247	-1,37%	-869	-0,12%
Effets de l'imposition des dividendes	-3 960	-1,03%	-2 702	-0,37%
Autres efffets	7 819	2,03%	-9 410	-1,30%
Charge d'impôt comptabilisée	-134 653	-35,03%	-275 840	-38,22%

Les autres effets sont notamment composés du net entre les déficits de l'exercice non activés de certaines filiales et de l'activation en 2011 du report déficitaire antérieur d'autres filiales.

Note 5. – Engagements donnes et reçus.

Valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus :

(En milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	43 640	36 365

En faveur de la clientèle	14 234 552	11 860 072
Total des engagements de financement donnés	14 278 192	11 896 437
Reçus d'établissements de crédit	4 024 913	3 162 287
Reçus de la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	4 024 913	3 162 287
Engagements de garantie :		
En faveur d'établissements de crédit	355 221	297 571
En faveur de la clientèle (1)	2 505 995	2 309 035
Total des engagements de garantie donnés	2 861 216	2 606 606
Reçus d'établissements de crédit	23 932 416	18 775 356
Total des engagements de garantie reçus	23 932 416	18 775 356
Engagements sur titres		
Titres à livrer	2 775	4 466
Total des engagements donnés sur titres	2 775	4 466
Titres à recevoir	677	296
Total des engagements reçus sur titres	677	296
Autres engagements		
Autres engagements donnés	2 731 656	3 214 051
Total des autres engagements donnés	2 731 656	3 214 051

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par des entités du Groupe.

Engagement relatif au Crédit Logement : La Poste, et à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux engagements de capital en titres B. En outre, La Poste et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2011 à 355 M€.

Juste valeur des actifs reçus en garantie et dont le groupe peut disposer : La juste valeur des titres reçus en pension livrée s'élève à 1 258 226 k€ au 31.12.2011.

Note 6. – Juste valeur d'éléments du bilan.

6.1. Juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti. — Le tableau ci-dessous indique la juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti.

(En milliers d'euros)	**31/12/2011**		**31/12/2010**	
	Montant au bilan	**Juste Valeur**	**Montant au bilan**	**Juste Valeur**
Actif :				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	74 882 171	74 973 670	73 493 943	73 543 988
Prêts et créances sur la clientèle	45 082 910	49 141 216	39 213 820	41 263 551
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	35 376 985	35 774 088	37 413 191	38 371 006
Passif :				
Dettes envers les établissements de crédit	10 865 606	10 863 617	6 169 760	5 911 690
Dettes envers la clientèle	156 749 470	156 436 196	151 068 471	151 098 439
Dettes représentées par un titre	5 463 758	5 466 697	4 523 400	4 522 809
Dettes subordonnées	796 475	651 199	1 236 279	1 201 177

Juste valeur des crédits. — Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.
Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :
– La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable. Cette hypothèse parait conservatrice du fait du taux client (12%) et de la duration très faible (moins d'un mois)
– La juste valeur des crédits est déterminée sur base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrable de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur une courbe swap.

Juste valeur des dépôts. — Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :
– Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plan d'épargne Populaire et les comptes à terme la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.
– La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des DAV (via l'option « carve out »).

Instruments de dettes détenus ou émis. — La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture.

6.2. Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisée au bilan. — Les définitions des modes de valorisation selon les niveaux 1, 2 ou 3 sont précisés page 27.

— Actifs financiers :

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
Effets publics et valeurs assimilées	264 268			51 537		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 433 062	8 105 597		1 231 005	2 803 176	
Actions et autres titres à revenu variable	63 339			67 658		
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 760 669	8 105 597		1 350 200	2 803 176	
Actions et autres titres à revenu variable						
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Instruments dérivés de taux d'intérêts		135 305			95 544	
Instruments dérivés de cours de change		13 643			11 004	
Instruments dérivés sur actions et indices		1 142			10 723	
Dérivés de transaction		150 090			117 271	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		160 915			236 358	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		160 915			236 358	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		111 600			98 384	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		111 600			98 384	
Effets publics et valeurs assimilées	1 560 288			2 592 800	6 117	
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 512 890	307 004		5 691 330	403 189	
Actions et autres titres à revenu variable	945 633	12 292		1 120 901	7 020	
Titres de participation non consolidés		114 355	22 141		114 937	30 447
Actifs financiers disponibles à la vente	9 018 811	433 651	22 141	9 405 031	531 263	30 447

Transferts du niveau 1 vers le niveau 2 : 22 000 K€
Transferts du niveau 2 vers le niveau 1 : 22 000 K€

— Passifs financiers :

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif (niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Technique de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)
Dettes représentées par un titre		5 603			5 718	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option		5 603			5 718	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		219 782			83 559	

Instruments dérivés de cours de change		9 870			9 591	
Autres instruments dérivés		14 043			12 933	
Instruments dérivés sur actions et indices		412			1 045	
Instruments dérivés de transaction		244 107			107 128	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		234 123			181 679	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		234 123			181 679	

Transferts du niveau 1 vers le niveau 2 : Néant.
Transferts du niveau 2 vers le niveau 1 : Néant.

— Evaluations de la juste valeur relevant du niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture :

(En milliers d'euros)	31/12/2011						
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur sur option par le résultat	Dérivés de transaction	Dérivés de couverture		Actifs financiers disponibles à la vente	Total
Ouverture						30 447	30 447
Total des gains et pertes enregistrés en résultat							
Total des gains et pertes enregistrés en capitaux propres							
Achats						3 000	3 000
Ventes							
Emissions							
Remboursements							
Autres mouvements						-10 756	-10 756
Transferts depuis la catégorie "niveau 3" vers la catégorie "niveau 2"					-550		
Transferts dans le "niveau 3"							
Clôture :						22 141	22 141
Total des gains et pertes enregistrés en résultat pour des actifs détenus au 31.12.11							

Cet état fait l'objet d'une modification sur le solde d'ouverture

Evaluations de la juste valeur relevant du niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat. — Néant.

Note 7. – Reclassements d'actifs financiers.

Le Groupe a utilisé les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie prêts et créances offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque.
Ces reclassements ont été réalisés à la juste valeur en date du 1er juillet 2008.
Aucun reclassement n'a été opéré au cours des exercices 2011 et 2010.

— Montants reclassés :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010		Juste Valeur au 01/07/08
	Montant au bilan	Juste Valeur	Montant au bilan	Juste Valeur	
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances	117 142	114 467	425 971	425 354	2 485 327

La maturité de ces actifs se situe en 2012/2013 pour l'essentiel (109M€) et 2014/2016 pour le solde.

— Montants enregistrés au résultat et dans les capitaux propres au titre des actifs reclassés (avant impôts) :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/10	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances :				
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 969		7 893	
Dépréciations				
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente				

— Montants qui auraient été enregistrés au résultat et dans les capitaux propres si ces actifs n'avaient pas été reclassés (avant impôts) :

(En milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances :				
Dépréciations				
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		-3 481		-5 789

Note 8. – Information sectorielle.

Le groupe La Banque Postale est structuré autour des pôles suivants :
— La banque de détail regroupe les activités de La Banque Postale, des SCI CRSF Métropole et CRSF Dom qui portent les immeubles d'exploitation de la Banque, de La Banque Postale Financement, d'Easybourse, de La Banque Postale Crédit Entreprises ainsi que la holding SF2.
— Le pôle assurance se compose du Groupe CNP Assurances, LBP Prévoyance, La Banque Postale Assurance Santé, La Banque Postale Assurances IARD, LBP Conseil en Assurances et Sopassure.
— La gestion d'actifs avec le groupe La Banque Postale Asset Management, La Banque Postale Structured Asset Management, OFC Finance, Tocqueville Finance Holding, Tocqueville Finance SA et La Banque Postale Gestion Privée.
L'activité du groupe est réalisée en France à l'exception des filiales étrangères de CNP Assurances.
Les transactions, intra ou inter secteurs sont conclues à des conditions commerciales de marché.

8.1. Résultat par secteurs d'activité :
— Produit Net Bancaire par secteurs d'activité au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité inter secteurs	Activités externes	Activité inter secteurs	Activités externes	Activité inter secteurs
Intérêts et produits assimilés	5 644 219	1 068	6 125		3	371
Intérêts et charges assimilées	-2 752 676	-42	-1 349	-995		-402
Commissions (produits)	1 880 646	158 463	36 962	7 555	256 703	11 879
Commissions (charges)	-229 270	-18 827	-5 330	-41 174	-33 411	-117 896
Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	83 080		415		19	
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	242 024		17 951		3 259	
Produits et charges des autres activités	13 080	-795	69 029	310	-786	484
Produit net bancaire interne /externe	4 881 103	139 867	123 803	-34 304	225 787	-105 564
Produit net bancaire par secteur	5 020 970		89 499		120 223	
Produit net bancaire	5 230 692					

— Produit Net Bancaire par secteurs d'activité au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité inter secteurs	Activités externes	Activité inter secteurs	Activités externes	Activité inter secteurs
Intérêts et produits assimilés	5 107 124	300	2 868			121
Intérêts et charges assimilées	-2 197 685	-113	-9	-17	-1	-291
Commissions (produits)	1 810 403	154 925	32 917	5 938	258 181	12 966

Commissions (charges)	-205 423	-16 208	-3 864	-38 621	-27 804	-119 000
Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	267 522		1 944		1	
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	143 854		13 286		2 955	
Produits et charges des autres activités	-55 851	355	64 063	-51	810	-304
Produit net bancaire interne /externe	4 869 944	139 259	111 205	-32 751	234 142	-106 508
Produit net bancaire par secteur	5 009 203		78 454		127 634	
Produit net bancaire	5 215 291					

— Résultat net par secteurs d'activité au 31 décembre 2011 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur) :

(En milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Résultat consolidé
Produit net bancaire	5 020 970	89 499	120 223	5 230 692
Charges générales d'exploitation	-4 246 578	-52 383	-66 241	-4 365 202
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corp.et incorp.	-154 902	-982	-1 506	-157 390
Résultat Brut d'exploitation	619 490	36 134	52 476	708 100
Coût du risque	-313 120	-5 103		-318 223
Résultat d'exploitation	306 370	31 031	52 476	389 877
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		160 365		160 365
Gains ou pertes sur autres actifs	-775	-3	-28	-806
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-4 722			-4 722
Résultat courant avant impôts	300 873	191 393	52 448	544 714
Impôts sur les bénéfices	-95 981	-21 453	-17 219	-134 653
Résultat net de l'ensemble consolidé	204 892	169 940	35 229	410 061
Intérêts minoritaires	3 806	-9 913	4 011	-2 096
Résultat net part du groupe	201 086	179 853	31 218	412 157

— Résultat net par secteurs d'activité au 31 décembre 2010 (hors coût de rémunération des fonds propres par secteur) :

(En milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Résultat consolidé
Produit net bancaire	5 009 203	78 454	127 634	5 215 291
Charges générales d'exploitation	-4 194 772	-30 104	-73 970	-4 298 846
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corp.et incorp.	-134 678	-1 117	-1 315	-137 110
Résultat Brut d'exploitation	679 753	47 233	52 349	779 335
Coût du risque	-59 884			-59 884
Résultat d'exploitation	619 869	47 233	52 349	719 451
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		194 949		194 949
Gains ou pertes sur autres actifs	2 466	-80	-60	2 326
Résultat courant avant impôts	622 335	242 102	52 289	916 726
Impôts sur les bénéfices	-236 473	-22 359	-17 008	-275 840
Résultat net de l'ensemble consolidé	385 862	219 743	35 281	640 886
Intérêts minoritaires	-10 092	-4 040	3 701	-10 431
Résultat net part du groupe	395 954	223 783	31 580	651 317

8.2. Eléments de bilan par secteurs d'activité :
— Eléments de bilan par secteurs d'activité au 31 décembre 2011 :

(En milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intra groupe inter secteurs	Total

Caisses, banques centrales	2 643 973				2 643 973
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 985 763	30 593			11 016 356
Instruments dérivés de couverture	272 515				272 515
Actifs financiers disponibles à la vente	10 198 047	572 652	60 260	-1 356 356	9 474 603
Prêts et créances	119 961 216	752	35 765	-32 652	119 965 081
Participations mises en équivalence		1 952 180			1 952 180
Actifs sectoriels					
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	249 710				249 710
Instruments dérivés de couverture	234 123				234 123
Opérations interbancaires et assimilées : Dettes envers les établissements de crédit	10 860 360	5 604		-358	10 865 606
Opérations avec la clientèle	156 761 919		19 846	-32 295	156 749 470
Dettes représentées par un titre	5 463 758				5 463 758
Passifs sectoriels					

— Eléments de bilan par secteurs d'activité au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intra groupe inter secteurs	Total
Caisses, banques centrales	2 149 998				2 149 998
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 208 537	62 110			4 270 647
Instruments dérivés de couverture	334 742				334 742
Actifs financiers disponibles à la vente	10 727 756	494 345	92 267	-1 347 627	9 966 741
Prêts et créances	112 726 052	4 573	13 356	-36 218	112 707 763
Participations mises en équivalence		1 961 425			1 961 425
Actifs sectoriels					
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	112 846				112 846
Instruments dérivés de couverture	181 679				181 679
Opérations interbancaires et assimilées : Dettes envers les établissements de crédit	6 163 347	6 007	134	272	6 169 760
Opérations avec la clientèle	151 084 994		19 967	-36 490	151 068 471
Dettes représentées par un titre	4 523 400				4 523 400
Passifs sectoriels					

Note 9. – Informations relatives aux parties liées.

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par le groupe La Poste, filiales contrôlées exclusivement ou conjointement et sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable. La Banque Postale est une entité contrôlée par La Poste.

9.1. Relations entre entités consolidées. — Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

(En milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Avec les entités du Groupe La Poste (1)	Avec les entités du Groupe La Banque Postale		Avec les entités du Groupe La Poste (1)	Avec les entités du Groupe La Banque Postale	
		Intégration proportionnelle	Mise en Equivalence		Intégration proportionnelle	Mise en Equivalence
Intérêts	-5 283			58		
Commissions	12 136	40 676	525 919	11 266	38 621	515 010
Produits nets des autres activités	22 659	6		9 102	6	
Eléments de PNB avec les parties liées	29 512	40 682	525 919	20 426	38 627	515 010

Crédits	54 983			19 708		
Autres actifs financiers						
Autres actifs	202 706	16 394	90 332	139 760	14 226	356 206
Encours actifs avec les parties liées	257 689	16 394	90 332	159 468	14 226	356 206
Dettes	512 979	458	50 630	25 047	17	20 516
Autres passifs financiers						
Autres passifs	83 200			50 060		
Encours passifs avec les parties liées	596 179	458	50 630	75 107	17	20 516
Engagements donnés	527 867			500 000		
Engagements reçus						
Total des engagements avec les parties liées	527 867			500 000		

(1) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste

9.2. Rémunération des dirigeants. — Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité Exécutif. Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale. Ils ne perçoivent donc de sa part aucune autre rémunération que celle versée au titre de leur mandat social. Ils ne perçoivent également aucune rémunération pour les mandats exercés dans les filiales du groupe La Banque Postale.
Une rémunération a été versée à Philippe Wahl par La Poste en raison de l'existence d'un contrat de travail rendu nécessaire par le modèle postal de Banque qui lui confie la Direction des services financiers de La Poste (Centres financiers). Cette rémunération est intégrée aux montants présentés dans les tableaux suivants ; elle est détaillée dans le tableau 2. Ce même dispositif s'est appliqué à Patrick Werner.
La rémunération des membres du Directoire est composée d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée. La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 2 318 k€ au 31 décembre 2011, y compris les rémunérations perçues par Patrick Werner en 2011, et 1 125 k€ au 31 décembre 2010. Le détail des éléments de rémunération figure au paragraphe II.3.2.2 du document de référence.
La rémunération des membres du comité exécutif, à l'exception des membres du Directoire, est détaillée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	2011	2010
Rémunérations et avantages en nature	3 948	3 578
Avantages postérieurs à l'emploi	650	553
Total	4 598	4 131

A ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

Note 10. – Honoraires des commissaires aux comptes.

— Au titre de l'exercice 2011 :

(En milliers d'euros)	Pricewaterhousecoopers Audit		Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	512	88%	593	91%	214	80%
Société mère	385	66%	380	58%	190	71%
Filiales intégrées globalement	127	22%	213	33%	24	9%
Autres prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes	72	12%	62	9%	54	20%
Société mère	72	12%	62	9%	54	20%
Filiales intégrées globalement						
Autres prestations						0%
Total	584	100%	655	100%	268	100%

— Au titre de l'exercice 2010 :

(En milliers d'euros)	Pricewaterhousecoopers Audit		Mazars		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	528	100%	745	88%	191	96%

Société mère	397	75%	546	65%	191	96%
Filiales intégrées globalement	131	25%	199	24%		0%
Autres prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes			7	1%		
Société mère						
Filiales intégrées globalement			7	1%		
Autres prestations			91	11%	8	4%
Total	528	100%	843	100%	199	100%

Note 11. – Evénements postérieurs à la clôture.

La Banque Postale a été attraite devant l'Autorité de la concurrence pour répondre de pratiques anticoncurrentielles.
Les commissions d'échange image chèque ont été contestées et condamnées par l'Autorité de la concurrence, qui vient de voir sa décision réformée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 lequel a démenti l'objet anticoncurrentiel des pratiques dénoncées. Cet arrêt, susceptible de faire l'objet d'un pourvoi en cassation, ouvre droit à restitution d'une amende de 32 870 000 euros au profit de La Banque Postale.
L'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 relatif aux commissions d'échange d'image chèque a été notifié le 24 février 2012. Le pourvoi en cassation éventuel doit être formé dans un délai d'un mois suivant la notification de la décision. Dans ces conditions et compte tenu du fait que le 24 mars est un samedi, le délai de recours expire au 26 mars 2012

Note 12. – Périmètre de consolidation.

Sociétés	Nationalité	Méthode (1)	Mouvements	% Contrôle 2011	% Intérêt 2011	% Contrôle 2010	% Intérêt 2010
Banque de détail :							
La Banque Postale	Française	MERE		100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CRSF Dom (2)	Française	GLOB		99,94	99,94	99,94	99,94
SCI CRSF Métropole (2)	Française	GLOB		100,00	100,00	100,00	100,00
SF2	Française	GLOB		100,00	100,00	100,00	100,00
La Banque Postale Financement	Française	GLOB		65,00	65,00	65,00	65,00
La Banque Postale Crédit Entreprises	Française	GLOB	Entrée	100,00	100,00		
Easybourse	Française	GLOB	Entrée	100,00	100,00		
Assurance :							
Groupe CNP Assurances	Française	EQUI		35,48	19,71	35,48	19,71
La Banque Postale Prévoyance	Française	PROP		50,00	50,00	50,00	50,00
La Banque Postale Conseil en Assurances	Française	GLOB		100,00	100,00	100,00	100,00
Sopassure	Française	PROP		50,02	50,02	50,02	50,02
La Banque Postale Assurances IARD	Française	GLOB		65,00	65,00	65,00	65,00
La Banque Postale Assurance Sante (ex. Ef primo)	Française	GLOB	Cession	65,00	65,00	76,29	76,29
Gestion d'actifs :							
La Banque Postale Gestion Privée	Française	GLOB		51,00	51,00	51,00	51,00
La Banque Postale Asset Management	Française	GLOB		100,00	100,00	100,00	100,00
La Banque Postale Structured Asset Management	Française	GLOB		100,00	100,00	100,00	100,00
OFC Finance	Française	GLOB		100,00	100,00	100,00	100,00
Tocqueville finance holding	Française	GLOB	Acq.comp	90,43	90,43	75,17	75,17
Tocqueville finance sa	Française	GLOB	Acq.comp	99,84	90,28	99,81	75,03

(1) Méthodes de consolidation :
Glob : intégration globale
Prop : intégration proportionnelle
EQUI : Mise en Equivalence
(2) SCI détenant les immeubles d'exploitation de la Banque

VII. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
(Exercice clos le 31 décembre 2011.)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :
— le contrôle des comptes consolidés de La Banque Postale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
— la justification de nos appréciations,
— la vérification spécifique prévue par la loi.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations. — Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
— Dépréciations et provisions au titre des risques de crédit directs et indirects : Votre Groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit directs et indirects inhérents à ses activités (notes 1.5.2.1, 3.7 et 4.7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, aux processus de recensement des expositions, aux méthodologies de dépréciation et de provisionnement, à l'appréciation des risques et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives, notamment en ce qui concerne le risque souverain grec.
— Valorisation et dépréciations des instruments financiers : Votre Groupe détient des positions sur titres et sur autres instruments financiers. Les notes 1.5.2.2 à 1.5.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente : pour les instruments de capitaux propres (notes 1.5.2.4 et 3.7 de l'annexe) lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs, pour les instruments de dettes lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'appréciation de ces risques et à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
— Provisionnement des produits d'Epargne Logement : Votre Groupe constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux contrats d'Epargne Logement (notes 1.5.5 et 3.20 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de l'ensemble de ces estimations.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2012.

Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit Département de KPMG S.A. :	Mazars :		Pricewaterhousecoopers Audit:
Isabelle Goalec ;	Pierre Masieri ;	Guy Isimat – Mirin ;	Agnès Hussherr.

1203911